1re ANNÉE N° 16 21 MARS 1896

REVUE ANGLO-ROMAINE

RECUEIL HEBDOMADAIRE



Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam.... et tibi dabo claves...

MATTH. XVI. 18-19.

Spiritus Sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei.

ACT. XX. 28.

SOMMAIRE :

PARIS

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

17, RUE CASSETTE

1896

PRIX DES ABONNEMENTS

FRANCE

Un an	20 fr.
Six mois	11 fr.
Trois mois	6 fr.

ÉTRANGER

Un an	25 fr.
Six mois	13 fr.
Trois mois	7 fr.

LE NUMÉRO { France.... 0 fr. 50 / Étranger.. 1 fr. »

TARIF DES ANNONCES

A LA PAGE :

La page	30 fr.
La 1/2 page	20 fr.
Le 1/4 page	10 fr.

A LA LIGNE :

Sur 1/2 colonne : la ligne.. 1 fr.

Les annonces sont reçues aux bureaux de la Revue, 17, rue Cassette, Paris.

Les opinions émises dans les articles signés n'engagent que la responsabilité des auteurs.

MÉDAILLE DE JEANNE D'ARC

Jeanne terrassant la Franc-Maçonnerie

A l'heure présente, un peu partout, mais surtout en France, deux armées sont aux prises : l'armée de Dieu et de la religion, et la franc-maçonnerie.

Le Souverain Pontife a dénoncé *le danger qui menace la société civile*, en même temps que *le caractère criminel de la secte, ses projets et ses artifices.*

Il invite les chrétiens à combattre et à repousser l'*ennemi*, non pas avec des armes dissimulées ou dans les ténèbres, mais en pleine lumière et bien ouvertement.

On a voulu répondre à la voix du Pape, par **une médaille** que chacun porterait comme un signe de sa foi et de sa soumission.

Cette médaille qui est une véritable œuvre d'art, réunit l'amour de l'Eglise et l'amour de la France sous les traits de Jeanne d'Arc terrassant la Franc-Maçonnerie.

Tout le monde connaît l'ordre venu du grand Maître interdisant aux loges d'accepter la fête nationale de Jeanne la bonne Française, et l'opposition que la secte continue de faire à la Pucelle et à son triomphe.

C'est de là que vient l'idée ou le dessin de la médaille.

Jeanne à cheval, armée du secours de Dieu, ne porte ni casque ni épée ; elle tient seulement son étendard où brillent les noms de Jésus et Marie. De l'extrémité de la hampe, elle frappe et traverse le dragon représentant la Franc-Maçonnerie. Le monstre est revêtu des insignes maçonniques ; dans sa rage impie il renverse le calice et l'hostie, et il exhale son cri de rage ; *Ni Dieu ni Maître*. Le cheval se cabre au-dessus des Saints Mystères profanés ; et Jeanne triomphe dans sa faiblesse, en poussant le cri de guerre : *De par le Roi du Ciel !*

On a su, avec un art parfait, renfermer dans les limites étroites d'une médaille tout ce drame religieux et patriotique. C'est un petit chef-d'œuvre de dessin et de gravure.

Nous tenons cette médaille en argent à la disposition de nos lecteurs.

Il suffit d'adresser, en mandat-poste, autant de fois **1 fr. 25** que l'on désire recevoir d'exemplaires.

Par unité, ajouter **0 fr. 50** en sus pour la recommandation à la poste.

Par quantité de **1** douzaine et au-dessus, et pour les localités desservies par le chemin de fer, en raison de la valeur déclarée, compter un minimum de **deux francs** pour le port et l'emballage.

Envoyer les lettres et mandats à M. l'administrateur de la *Revue*, 17, rue Cassette.

LES PARTIS DANS L'ÉGLISE ANGLICANE

L'Église qui est le sujet de cette étude est presque *terra incognita* pour beaucoup de catholiques du Continent. Je veux dire que la nature, la position et les opinions qui se livrent bataille dans l'Église établie d'Angleterre sont des choses peu comprises ou mal comprises par le plus grand nombre des catholiques étrangers à l'Angleterre.

Cette ignorance, du reste, n'est pas sans excuse. L'Angleterre est par excellence le pays de la division religieuse. Plus de 200 sectes (*Denominations*) figurent sur les registres de l'État. Par suite, il n'est guère étonnant que l'étranger, en entendant parler de « Haute Église » et de « Basse Église », et sachant que ces titres correspondent à des différences dogmatiques considérables, se figure qu'il s'agit de deux différentes sociétés indépendantes l'une de l'autre. Il n'en est pourtant rien.

On m'a prié de donner d'une manière succincte mais claire une explication de ces termes *High Church*, *Broad Church* et *Low Church*. Mais il faut avant tout expliquer à mes lecteurs ce qu'on entend par l'Église établie d'Angleterre.

Il n'est pas nécessaire, je crois, de dire que cette petite étude n'est inspirée par aucune vue de controverse ; elle est purement explicative. Je crois pourtant qu'elle sera utile. Les catholiques qui désirent se dévouer, n'importe à quel titre, à l'œuvre sainte de la réunion des Églises, doivent avant tout avoir une idée nette, exacte, de cette Communion Anglicane, et de l'état des esprits dans son sein ; faute de quoi leurs efforts, malgré leurs bonnes intentions, pourraient être plutôt nuisibles qu'utiles à la cause qu'ils ont à cœur de servir.

Disons tout d'abord que le but de cette étude est limité à l'examen de l'Église établie d'Angleterre. Celle-ci est en communion avec les églises épiscopales d'Écosse et d'Irlande, avec l'Église « protestante épiscopale » d'Amérique — pour citer son titre officiel — et avec les nombreuses Églises anglicanes dans nos colonies, en Asie, en Afrique et en Océanie. Mais ces Églises ne sont pas éta-

blies par la loi, et, quoiqu'en communion avec l'Église d'Angleterre, elles en sont absolument indépendantes.

L'Église établie d'Angleterre, comme l'Église catholique avant la Réforme, est divisée en deux provinces : celle de Cantorbéry et celle d'York. L'archevêque de Cantorbéry n'a qu'une préséance d'honneur sur l'archevêque d'York et ne possède aucune juridiction en dehors de sa province [1]. Chacune de ses provinces est divisée en diocèses. Vos lecteurs trouveront les noms et l'étendue de ces diocèses dans n'importe quel calendrier ecclésiastique. Je me dispense donc de les nommer.

L'Église composée de ces deux provinces est l'Église établie par la loi. Le roi ou la reine en est le chef; les évêques siègent à la Chambre Haute, *House of Lords*, et les membres de cette Église jouissent de certains privilèges. L'Église établie n'a aucune relation avec les centaines de sectes dissidentes, *the Dissenters*. Même lorsque certains dissidents ne diffèrent que bien peu, quant à la croyance, de certains anglicans et s'entendent très bien avec eux dans les questions religieuses, jusqu'au point d'assister avec assez d'indifférence aux offices des uns et des autres, il reste toujours vrai de dire que les dissidents, comme sociétés, sont tout à fait distincts de l'Église établie.

Tous les évêques et tous les ministres de l'Église établie signent la même profession de foi : *les 39 Articles*, et ils ont tous la même liturgie : *The Book of Common Prayer*, qui contient tous les offices autorisés de l'Église anglicane. Des offices non contenus dans le *Prayer-Book* sont parfois célébrés dans leurs églises, mais quoique tolérés, ce ne sont pas cependant des offices autorisés, et la Communion anglicane, comme corps, n'en est pas responsable.

Quoique tous les ministres signent la même profession de foi, il n'est pas moins vrai qu'il existe parmi eux des différences considérables en matière de croyance religieuse. De là sont nés les mots : *High Church*, *Low Church* et *Broad Church*, mots inventés par le peuple, pour indiquer les trois principales divisions des tendances et des opinions qu'ils remarquent dans l'Église établie.

Mais qu'on ne l'oublie pas, ces mots ne sont que des expressions populaires sans aucune autorité, et ne sont pas, pour la plupart, acceptés par ceux auxquels ils sont appliqués. Ce sont presque des sobriquets. Toutefois puisqu'ils existent, et qu'ils n'offensent personne, nous allons nous en servir pour nous aider, tant bien que mal, à classer les opinions religieuses dans l'Église anglicane.

[1] Cependant, de même qu'avant la Réforme, l'archevêque de Cantorbéry était *legatus natus* pour toute l'Angleterre et jouissait à ce titre de pouvoirs particuliers, encore aujourd'hui l'archevêque anglican de Cantorbéry donne certaines dispenses matrimoniales dans la province d'York, en vertu de ce titre de *Legatus natus*.

Les termes *High Church* et *Low Church* sont déjà anciens et datent d'il y a au moins deux siècles. Le terme *Broad Church* est moderne. Si l'on demandait à ces différentes catégories d'Anglicans de donner eux-mêmes un nom à leurs opinions, je crois qu'ils préféreraient les titres de : École Anglo-Catholique, École Évangélique et École libérale.

Ma tâche est de donner une idée claire et nette à des étrangers de la signification de ces trois termes. Cette tâche n'est pas sans difficulté, vu que ces différentes divisions n'ont aucune liste de doctrines propres à chacune, et de plus, chacune est subdivisée en de nombreuses nuances, de sorte qu'il est souvent difficile de dire à laquelle des trois écoles appartiennent certains Anglicans. Voici donc ce que je me propose de faire :

Dans chacune de ces trois divisions je vais tâcher de trouver quelques doctrines professées en commun par tous ceux qui en font respectivement partie, je négligerai les points où ils peuvent différer individuellement. De cette façon j'espère pouvoir donner du moins les traits principaux qui distinguent chaque parti. C'est du reste tout ce que je puis faire en face de tant de nuances.

LE PARTI HIGH CHURCH

Malgré leurs différences, je crois pouvoir dire que tous ceux qu'on appelle *High Churchmen* croient aux points suivants :

1° L'Église anglicane n'est pas toute l'Église, mais seulement une partie, une branche de l'Église catholique. L'Église romaine et l'Église grecque sont aussi des branches de l'Église catholique;

2° Le gouvernement épiscopal est de droit divin, il doit exister dans toute vraie branche de l'Église;

3° Il est essentiel que tous les évêques aient la succession apostolique, c'est-à-dire qu'ils soient en communion avec les apôtres par une succession non interrompue d'ancêtres spirituels consacrés par l'imposition des mains;

4° Quant au baptême, ils croient à la régénération effective *ex opere operato*, en un mot ils ne diffèrent pas sur ce point de la doctrine catholique;

5° Quant à la Sainte Eucharistie, ils croient tous à une Présence *réelle* et *objective*, c'est-à-dire une Présence indépendante des dispositions des fidèles et antérieure à l'acte de communion; cette présence est l'effet de la consécration prononcée par un prêtre validement ordonné par un évêque. Quant à la nature de cette Présence réelle, l'uniformité de croyance est moindre et les opinions diffèrent,

depuis la Transubsstantiation pure et simple jusqu'à des opinions vagues, difficiles à définir;

6° Les prêtres doivent, dans certains cas, entendre des confessions privées et donner l'absolution, et cette absolution donnée par un prêtre a un effet *sui generis*. Jusque-là, tous les *High Churchmen* sont d'accord. Mais la confession est-elle nécessaire ou seulement permise? Doit-elle se faire souvent ou seulement dans des cas exceptionnels? Voilà des questions qui les divisent;

7° La règle de la Foi, c'est l'Écriture sainte interprétée par l'Église. Faut-il entendre l'Église des trois, des quatre ou des six premiers siècles? est-ce l'Église avant la séparation de l'Orient d'avec l'Occident, ou est-ce même l'Église actuelle et (selon eux) divisée? Encore une fois les opinions sont partagées. Comme source de la révélation (indépendamment de l'interprétation), devons-nous admettre seulement la Bible ou faut-il considérer la Tradition comme une source indépendante? Il y a aussi des discussions à ce sujet.

Tous ceux qu'on appelle *High Churchmen* tiennent au moins à ces sept points-là; il serait, je crois, difficile de prouver que leur parfaite union aille au delà.

C'est cette école sans doute qui se rapproche le plus de nous, mais ne nous faisons pas illusion : si les membres les plus avancés semblent presque nous toucher, il y en a d'autres qui ont la plus grande aversion pour Rome et qui considèrent sa communion sinon comme apostate, du moins comme très corrompue.

LE PARTI LOW CHURCH

Ce parti est le moins divisé des trois. Cependant, ici encore il y a des nuances. Voici quelques points sur lesquels tous les *Low Churchmen* sont d'accord :

1° La vraie Église du Christ n'est pas une société humaine et visible, c'est une société invisible connue de Dieu seul, composée de tous les vrais croyants;

2° Le gouvernement épiscopal est une forme très vénérable, mais n'est pas de droit divin (*it is a matter of Church discipline*). D'autres formes de gouvernement peuvent être également légitimes. Par conséquent, les Églises protestantes qui préfèrent la forme presbytérienne ou toute autre forme, ne cessent pas pour cela d'être des branches de la vraie Église, pourvu qu'elles gardent la vraie foi évangélique;

3° Quant au baptême, la régénération opérée par ce sacrement n'est pas article de foi. Quelques-uns semblent l'admettre vaguement, d'autres la rejettent. C'est une question libre. Cependant, sans

être nécessaire au salut (ce qui, d'après eux, n'est certes pas vrai pour des enfants), c'est une ordonnance du Christ, et tout bon chrétien devrait le recevoir.

4° Quant au Saint-Sacrement, il n'y a pas une Présence réelle objective, comme effet de la consécration d'un prêtre. La présence d'un prêtre validemment ordonné n'est pas nécessaire pour l'administration de ce sacrement; aussi est-il administré aussi validement dans les communions qui n'ont pas de prêtres que dans l'Église anglicane. Ils admettent une certaine présence de Notre-Seigneur aux fidèles, *in usu*, mais ils diffèrent entre eux quant à la nature de cette présence;

5° Ils croient à la justification par la foi seule, mais la plupart évitent les exagérations de Luther à ce sujet;

6° L'absolution prononcée par un ministre sur un pénitent n'est autre chose qu'une déclaration du pardon de Dieu à l'égard de tous ceux qui se repentent sincèrement de leurs péchés. Pour la prononcer, il n'est pas nécessaire d'être prêtre;

7° L'Église romaine est apostate et idolâtre, et tous les vrais enfants de Dieu doivent la quitter. Aussi ce parti a-t-il plusieurs missions pour la conversion des catholiques romains, en Italie, en Espagne et ailleurs.

LE PARTI BROAD CHURCH

L'École qu'on appelle « l'Église large » est la plus difficile à définir : car elle embrasse toutes les variétés d'opinions, depuis ceux qui croient encore ce qu'on appelle *the fondamental doctrines of christianity* jusqu'à de simples déistes. S'il faut trouver une doctrine commune à toute cette école, je crois pouvoir l'énoncer ainsi : « Le dogme n'est pas très important, c'est la conduite qu'il faut considérer avant tout. » Peu importe ce que l'on croit, pourvu que l'on mène une vie vertueuse. Aussi ils ne sont pas trop difficiles. Il ne s'agit pas de vertus héroïques. Ils insistent surtout sur trois vertus : l'honnêteté, la probité dans le commerce de la vie, la véracité verbale (*never tell a lie*), et la philanthropie, surtout à l'égard des pauvres et dans les œuvres sociales. Tout le monde doit en convenir : voilà de grandes vertus, et sans doute ces Messieurs nous en donnent l'exemple, mais il va sans dire que les catholiques et les autres Anglicans diraient à leur tour que, tout en prêchant la nécessité de la foi surnaturelle, ils sont loin de nier la nécessité de la pratique de ces vertus, sans lesquelles la foi serait une foi morte.

Mes lecteurs sont priés de remarquer que ces écoles ne sont pas localisées; des personnes tenant ces différentes opinions se trouvent

dispersées çà et là, parfois dans la même commune, dans la même paroisse et presque dans la même famille. C'est ainsi que dans la même commune le curé d'une église est *High Church* et celui d'une autre église *Low Church*. Dans une paroisse, le curé est souvent *broad*, un vicaire *high* et un second *low*. De même dans une famille le père, la mère et les enfants sont souvent respectivement *broad*, *low* et *high*.

Quelle est donc la leçon à tirer de ces faits pour tous les catholiques qui aspirent à l'union?

Si je ne me trompe la voici : Lorsqu'en présence d'un ennemi commun, d'un ennemi cruel et implacable, une nation désire faire alliance avec une nation voisine, que fait-elle? Sans doute ses premiers efforts sont de gagner l'amitié de ceux qui demeurent sur sa frontière, de ceux avec lesquels elle a déjà certaines relations amicales, qui la comprennent mieux que d'autres et qui ont moins de préjugés contre elle. L'amitié de ceux-ci gagnée, ils peuvent espérer et prévoir leur influence à l'égard de leurs frères plus éloignés d'eux, mais qui touchent à leurs nouveaux amis, et ainsi graduellement ils peuvent espérer que toutes les barrières et tous les préjugés tomberont, et que ces deux nations deviendront enfin des amis et des alliés.

Pour appliquer l'allégorie, nos premières relations doivent nécessairement commencer avec ces pieux et charitables *High Churchmen*, qui ont déjà tant de croyances communes avec nous qu'on est tenté de croire que nos différences sont des malentendus, et portent plutôt sur des mots que sur des faits. Ceux-ci, gagnés à la cause de l'union, travailleront certainement ceux qui les approchent le plus en fait de doctrine, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'enfin tous les hommes de bien, les hommes de bonne foi, et j'ai la conviction qu'il s'en trouve dans chacun des trois partis, pleins d'amour pour leurs frères en Jésus-Christ, frères en notre Père commun qui est aux cieux, seront poussés à examiner, à prier et enfin à entamer des relations amicales avec nous, et bientôt ils nous trouveront, et trouveront notre religion surtout, tout autre que les préjugés et l'éloignement la leur avaient fait croire. Ce jour-là, l'aurore de la Réunion serait proche.

Ce travail en faveur de l'unité ne doit pas fatalement, comme on serait porté à le croire, ne se faire que d'une façon très lente. Dieu agit sur son peuple d'une manière mystérieuse. La haine implacable et satanique contre le Christianisme qui gronde déjà autour de nous, sera peut-être, dans les vues de la Providence, le moyen, la cause déterminante de la réunion dans un seul troupeau de tous les fidèles de Jésus-Christ. Oui, c'est l'amour de Jésus qui sera la chaine d'or qui nous liera à nos frères séparés. Un ministre protestant, un dis-

sident, me dit un jour : « Oui, je crois que beaucoup d'entre vous autres, catholiques romains, aimez Jésus-Christ de tout votre cœur. Comment serait-il possible que ceux qui se rencontrent dans le Cœur de Jésus, puissent longtemps rester séparés les uns des autres ? »

Une autre cause d'espoir, c'est que ce travail d'assimilation est en pleine activité en Angleterre. Moi-même, j'ai pu le constater pendant le cours de ma vie. Graduellement, les dissidents se rapprochent en doctrine de l'Église établie. Dans l'Église établie, le parti *High Church* attire graduellement vers lui les éléments les plus pieux des autres sections, et dans ce parti même, les plus avancés, les unionistes, tendent de plus en plus à attirer vers la frontière, pour ainsi dire, ceux qui en sont le plus éloignés.

Ce serait sans doute une erreur de croire que ces savants et pieux anglicans dont nous avons lu avec plaisir les articles si intéressants dans la *Revue anglo-romaine*, représentent toute l'Église anglicane. Mais il est pourtant vrai de dire qu'ils représentent le parti de l'avenir, le parti qui attire vers lui toutes les âmes fatiguées d'un piétisme vague et d'un naturalisme à peine déguisé. *Sursum corda !* Élevons donc nos cœurs au-dessus des craintes et des petitesses des hommes. Nous avons avec nous ce Dieu pour qui rien n'est impossible, ce Dieu qui aime la paix et qui a promis de tenir pour ses enfants tous ceux qui travaillent à l'œuvre de la pacification : *Beati pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur*.

Austin Richardson,
Prêtre

Lubbeck, près Louvain (Belgique).

J'ai été beaucoup aidé dans ma classification des partis par un tableau synoptique qui se trouve à la fin du beau livre de l'archidiacre Denison : « *Notes of my life* 1805-1878 ». (Oxford J. Parker et C°), un *High Churchman* qui connaît sa communion à fond. Si les lecteurs de la *Revue* désirent se tenir au courant du mouvement anglican, qu'ils lisent les organes hebdomadaires des partis. Les principaux sont : pour le parti Hig Church : *The Guardian*, *The Church Times* et *The Church Review* ; pour le parti Low Church : *The Record*, *The Rock* et *The English Churchman*. Le parti Broard Church n'a pas d'organe, il a trop peu de consistance pour pouvoir s'organiser véritablement.

LA CRISE RELIGIEUSE EN ANGLETERRE

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT[1]

Les esprits religieux, à notre époque surtout, ne se préoccupent pas seulement du présent et des besoins particuliers d'une province ou d'un pays; ils recherchent les intérêts généraux de la chrétienté et songent à l'avenir. En France, les catholiques toujours généreux dans leurs sacrifices en faveur des œuvres locales, les prêtres toujours dévoués pour le maintien de la foi dans notre pays et pour aller porter au loin les fruits de leur zèle, se demandent, tout en continuant leurs travaux et leurs sacrifices, s'ils ne devraient pas songer davantage à la grande famille chrétienne.

Lutter contre l'incrédulité, défendre les âmes, surtout celles des enfants, convertir les païens et étendre le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ : ce sont bien là œuvres de prêtre et de chrétien. Mais, devant la tâche surhumaine qui nous incombe, en face d'ennemis dont le nombre et l'audace vont en augmentant, même devant tous ces pays qui ignorent encore la Bonne Nouvelle, nous ne pouvons nous défendre de penser qu'il y a, à côté de nous, des chrétiens qui luttent également contre l'impiété, qui, comme nous, défendent les âmes des enfants et, comme nous, s'imposent de grands sacrifices d'hommes et d'argent pour la propagation de l'Évangile.

Leurs efforts sont isolés des nôtres; les Anglicans et les Russes, pour ne citer que ceux-là, travaillent en dehors de nous et parfois contre nous. Ce manque d'unité dans les entreprises chrétiennes, aussi bien dans la défense que dans l'attaque, cause une très grande déperdition de force et empêche les grands résultats désirés par tous les chrétiens de se produire. Chacun s'en rend compte, et, grâce surtout aux inspirations apostoliques de Léon XIII, les catholiques cherchent à unir toutes les énergies chrétiennes et à constituer une de ces forces irrésistibles capables de surmonter tous les obstacles.

Ces préoccupations et ces désirs expliquent l'intérêt que l'on porte à tout ce qui se rattache à l'union des Églises. Et c'est pour cela que

[1] *La crise religieuse en Angleterre*, par le P. Ragey. Paris, Lecoffre.

nous croyons être agréable à nos lecteurs en consacrant à la *Crise religieuse en Angleterre* plus d'espace qu'on n'en donne ordinairement au compte rendu d'un livre.

Le R. P. Ragey, mariste, a réuni en volume, en les complétant, trois articles parus dans l'*Université*, la revue des facultés catholiques de Lyon. L'auteur, très au courant des choses anglaises, grand ami de l'Angleterre qu'il a habitée plusieurs années, déjà connu par des ouvrages se rapportant indirectement à la question anglicane[1], était bien à même d'intéresser et d'instruire le lecteur français sur cette question. Il n'a pas voulu cependant traiter à fond ce sujet. Son but évident a été d'indiquer les problèmes, de montrer les difficultés que comporte leur solution et de tirer de là un motif pour exhorter les âmes à la prière.

Dans tout le livre règne un accent de piété sincère. A la lecture de ces pages écrites en un style facile, entraînant, on est naturellement porté à prier pour l'Angleterre, pour ce pays jadis « l'Ile des Saints », l'objet de grâces nombreuses, qui a déjà tant fait pour l'Église, et qui pourrait être l'instrument de choses plus grandes encore.

Le lecteur aimera surtout à trouver dans le livre du P. Ragey de belles citations de Wiseman, de Newman, de Manning, etc. On éprouve une fois de plus, en les lisant, le regret que toutes les œuvres de ces hommes de génie, et d'autres moins connues mais se rapportant à cette période d'un intérêt passionné, ne soient pas traduites en français.

Voici, par exemple, une belle page dans laquelle Newman décrit l'état du catholicisme en Angleterre :

« Dans le royaume britannique il n'y avait plus, lorsque nous naquîmes, d'Église catholique. Je puis même dire qu'il n'y avait plus de congrégation de catholiques. On rencontrait seulement quelques chrétiens dévoués à l'ancienne religion parcourant le pays, silencieux et affligés. Ils étaient comme le vif souvenir des temps passés. Les catholiques romains étaient regardés moins comme une secte que comme les représentants isolés d'un *intérêt* humain. Ils ne constituaient pas même (je parle d'après le jugement des hommes), un corps si restreint fût-il, capable de représenter une grande communauté existant à l'étranger, mais une poignée d'hommes que l'on aurait pu compter comme les pierres du grand déluge. Il était impossible de retrouver les catholiques ailleurs que dans les endroits reculés, les ruelles, les souterrains, sur les toits des maisons ou dans la

[1] *Histoire de saint Anselme, archevêque de Canterbéry* ; 2 vol. in-8°, Paris, Delhomme et Briguet. — *Sancti Anselmi Mariale ;* Burns et Oates, Londres ; Desclée, Tournai. — *Le Virginal de Marie*, la glorieuse Mère de Dieu ; Gaume, Paris. — *Hymnarium quotidianum Beatæ Mariæ Virginis ex hymnis medii ævi comparatum* ; Lethielleux, Paris.

solitude de la campagne. Séparés des villes populeuses qui les entouraient, on pouvait seulement les entrevoir d'une manière obscure, comme à travers d'épais brouillards ou à la lueur d'une pâle lumière. Ils ressemblaient à des ombres fuyant de-ci de-là devant les protestants de haute marque, maîtres de la terre. A la fin les catholiques étaient devenus si malheureux, ils vivaient dans une telle abjection, que le mépris qu'on avait pour eux faisait naître la compassion. C'est pourquoi les plus généreux parmi leurs tyrans commencèrent à vouloir leur octroyer quelques faveurs, parce qu'ils avaient l'intime conviction que leurs dogmes étaient si absurdes qu'ils ne pourraient jamais prendre racine en Angleterre [1]. »

Cette résurrection est une merveille, mais une merveille qui appartient à l'ordre de la grâce. Qui aurait pu avoir la présomption d'attendre des miracles, et un tel miracle? Peut-on en invoquer un semblable dans l'histoire?

L'auteur, en comparant l'état actuel de l'Église catholique en Angleterre n'a pas de peine, par le contraste frappant de sa prospérité d'aujourd'hui, à exciter la confiance dans les âmes. Il ne cherche pas à déterminer dans quelle proportion elle doit être attribuée à l'augmentation de la population, à l'émigration, aux conversions individuelles. Il ne se demande pas si tous ces couvents bâtis sont habités par des Français, des Irlandais ou des Anglais. J'ajoute même qu'il a raison de ne pas se le demander. Quelles que soient les causes qui ont abouti au développement extraordinaire du catholicisme en Angleterre, l'important est de constater sa force réelle; et cela non dans l'unique et pieux dessein de remercier Dieu, mais en songeant aussi aux négociations pacifiques de l'avenir. Pour la paix, comme pour la guerre, il n'est jamais inutile d'être fort.

A ce point de vue, on ne saurait trop admirer le rôle des chefs, de Wiseman et de Manning, en particulier. Ils sont arrivés par leurs vertus, par leur génie, et par leur habileté, à donner à notre Église naguère persécutée, honnie, méprisée, une force publique réelle et à la faire entrer comme un facteur important dans la vie du peuple anglais. Son Éminence le cardinal Vaughan continue, à l'heure actuelle, les nobles traditions de ses prédécesseurs par l'habile campagne qu'il mène en faveur des écoles.

Dans la lettre très élogieuse que l'archevêque de Westminster a daigné adresser au P. Ragey, Son Éminence le cardinal Vaughan se plaît à rappeler les services rendus par l'Église de France à l'Église d'Angleterre :

« Dans les temps de l'ancienne Église Britannique, les évêques de la Grande-Bretagne envoyèrent chercher dans les Gaules de l'assis-

[1] Newman, *The second Spring.*

tance contre les invasions de l'hérésie. Au temps de saint Augustin, la France vint au secours de la naissante Église d'Angleterre. C'est en vertu d'un privilège qui lui fut accordé en 599 par saint Grégoire le Grand que votre évêque d'Autun porte le pallium jusqu'à ce jour, et ce privilège lui fut accordé en récompense des services qu'il avait rendus à saint Augustin et à ses compagnons, les apôtres de nos ancêtres saxons. Nous ne pourrons jamais oublier que le mouvement religieux qui se produit aujourd'hui en Angleterre doit en grande partie son origine aux merveilleux exemples de piété, de désintéressement et de foi donnés par des milliers d'émigrés français qui vinrent se réfugier en notre pays à la fin du siècle dernier. »

Rappeler aussi aimablement de tels souvenirs est la meilleure manière d'encourager le clergé français à travailler et à prier pour le bien spirituel de l'Angleterre.

*
* *

Il nous est impossible, malgré toute notre bonne volonté et le profit que nous en tirerions, de suivre l'auteur pas à pas. Force nous est de nous borner aux points principaux.

Après avoir décrit la renaissance catholique en Angleterre, le P. Ragey nous parle du mouvement d'Oxford. Ici encore nous n'avons pas une étude approfondie, ce n'est point, je le répète, le but de l'auteur, mais des indications et quelques vues générales. Elles suffisent pour donner une idée de ce mouvement « un des phénomènes religieux les plus extraordinaires que le monde ait jamais vus ». Il est cependant une cause de ce mouvement, que nous aurions désiré voir énoncée, parce qu'elle nous paraît en constituer l'origine et le caractère propre. Newman, Pusey, Keble, ont voulu tout d'abord donner à leur Église l'indépendance qui lui est nécessaire ; ils ont voulu par-dessus tout la soustraire à une domination civile, empêcher qu'elle ne fût absorbée par l'État, peu scrupuleux en matière d'orthodoxie, mais très jaloux d'étendre sa puissance. C'est là, croyons-nous, l'origine de ce mouvement qui s'est continué jusqu'à nos jours. Le procès de l'évêque de Lincoln n'en est qu'un épisode, et la société de l'*English Church Union* a été fondée pour unir les forces de l'Église d'Angleterre et défendre ses droits contre les empiétements et les exigences de l'État.

Le mouvement d'Oxford a entraîné dans des voies nouvelles tous les esprits religieux :

« La tendance ascendante de la foi, de la piété et de la charité

parmi les anglicans a donné et donne encore des espérances fondées de voir la multitude revenir à l'unique Vérité [1]. »

« Il n'y eut jamais depuis la Réforme — et c'est là un point qui ne fait l'objet d'aucun doute — il n'y eut jamais depuis la Réforme un moment où les sectes d'Angleterre se soient senties plus portées vers l'Église établie, et où l'Église établie ait éprouvé une plus grande inclination à se rapprocher de l'Église catholique. Telle est à l'heure actuelle la gravitation des esprits. La polarité de l'Angleterre a été changée. Les ruisseaux qui coulaient du côté du nord coulent maintenant du côté du midi.

« C'est là « un mouvement surnaturel, *a supernatural movement* [2] ».

*
* *

La nécessité de l'unité devait apparaître aux hommes profondément religieux qui faisaient partie de ce mouvement. Le P. Ragey la montre se manifestant dans l'association pour le progrès de l'unité de la chrétienté : *Association for the promotion of the unity of Christendom*, et dans l'action persévérante de lord Halifax.

Nos lecteurs connaissent assez les sentiments que lord Halifax apporte à la cause de l'union de l'Église anglicane avec l'Église romaine, pour que nous n'ayons pas à revenir sur ses discours. Il nous reste à suivre notre auteur sur la manière dont la Lettre *ad Anglos* a été reçue en Angleterre, et sur l'interprétation de cette Lettre :

« En Angleterre, dit le P. Ragey, la presse protestante [3] s'est montrée, en général, fort respectueuse à l'égard de Léon XIII, mais en même temps absolument hostile à l'Union. Un des journaux anglais qui ont apprécié la lettre de Léon XIII avec le plus de modération, le *Times*, auquel tous les autres journaux ont fait écho, déclarait nettement, quelques jours après la publication de la lettre du pape, qu'en se qualifiant de Pasteur suprême, en parlant de la dévotion à la Sainte Vierge et des indulgences, il avait fait de son mieux pour rendre l'entente entre les deux Églises impossible. « A présent, la réunion avec Rome n'est plus qu'un rêve, et Léon XIII a fait de son mieux pour rendre la chose parfaitement claire: *Reunion with Rome is at present a mere dream, and Leo XIII has done his best to make this perfectly plain.* »

Nous avons été bien surpris en lisant ces quelques lignes. Le Père

[1] MANNING, *England and Christendom*. Introduction.

[2] MANNING, *ibid*. — Voir sur le mouvement d'Oxford les ouvrages de R. W. CHURCH, doyen (anglican) de Saint-Paul, et de WILFRID WARD, fils du célèbre converti.

[3] Le terme *protestante* employé par le P. Ragey semble désigner toute la presse anglaise non-catholique, les organes des dissidents comme ceux des anglicans. S'il en est ainsi, nous avons tout lieu d'être étonné d'une telle affirmation.

Ragey est trop au courant des choses anglaises pour ignorer que le *Times* n'est pas un organe confessionnel. Des protestants (*dissenters*), des anglicans et des catholiques écrivent dans ses colonnes. Une signature pourrait seule donner à l'article dont il s'agit une signification que le journal par lui-même ne peut lui conférer. Suivant l'habitude des journaux anglais, l'article n'est point signé.

Pour connaître la véritable pensée des anglicans sur ce point comme sur tous les autres, il faut la chercher dans le *Guardian*, le *Church Times*, etc., c'est-à-dire dans les journaux religieux et non point dans les journaux politiques. A l'occasion de la lecture du livre du P. Ragey, nous avons relu l'article du *Times*, l'article du *Guardian* et l'article du *Church Times*. Il nous a paru bon de les reproduire dans la *Revue Anglo-Romaine*, ne fût-ce qu'à titre de documents. Voici d'abord l'article du *Times* (22 avril 1895) :

La Lettre apostolique du pape Léon XIII au peuple anglais, dont nous avons publié samedi la traduction autorisée, est comme ton général et comme caractère éminemment digne d'un grand Évêque chrétien. Les protestants les plus fermes et les plus convaincus admettront du moins cela sans difficulté.

Inutile de dire qu'elle contient beaucoup de choses et qu'elle en implique encore davantage en présence desquelles l'énorme majorité des protestants anglais doit nécessairement hésiter. Cependant, cette partie de la Lettre qui répugne le plus aux doctrines, aux traditions et aux sentiments de l'Église anglicane, est la partie exclusivement adressée par Léon XIII aux membres de sa propre communion. Le reste de la Lettre apostolique est en substance une exhortation à tous les chrétiens d'Angleterre, « à quelque communauté ou à quelque institution qu'ils puissent appartenir », de chercher guide et lumière dans la prière. Les chrétiens de toute dénomination doivent reconnaître que le conseil de Sa Sainteté est en lui-même salutaire et en harmonie avec l'enseignement de l'Écriture qu'ils acceptent tous. Ils avoueront également que la Lettre de l'évêque de Rome exhale un souffle de vraie et profonde piété personnelle, et qu'elle est manifestement animée par cette « affection sincère » et cette « cordiale bienveillance » qu'il a toujours éprouvées à l'égard du peuple anglais. Ils ne seront pas insensibles au tribut que le chef de l'Église latine accorde aux nombreuses vertus publiques et privées d'une nation qu'il considère comme hérétique, et ils remarqueront les bonnes manières et la courtoisie de controverse avec lesquelles le Pape touche aux questions les plus délicates. Peu d'entre eux, même, regretteront « la bénédiction de Dieu pour tout le peuple britannique » que Léon XIII leur désire. Ils conviendront avec Pie VII que la bénédiction d'un vieillard ne peut pas faire de mal. Ils accepteront aussi la déclaration du Pape, que des questions aussi considérables que celles qui sont discutées dans sa Lettre, ne doivent pas être jugées d'un point de vue seulement humain, tout en restant convaincus qu'à tous les points de vue également, l'espoir qui est sous-entendu dans les expressions du Pontife romain est oiseux et vain.

Considérée d'un point de vue humain, comme de simples écrivains séculiers et des observateurs politiques peuvent seulement la considérer, la Lettre du Pape ne semble pas être un moyen très heureux d'atteindre le but qu'elle vise. Dans toute sa carrière, Léon XIII a toujours déployé une disposition remarquable à se servir des méthodes humaines et même mondaines pour arriver à ses fins, partout où de telles méthodes lui donnaient des promesses raisonnables d'atteindre le résultat désiré. Je ne crois pas que nous manquions de charité en supposant qu'un diplomate aussi sagace et aussi actif se fût résigné à l'emploi exclusif des influences spirituelles, s'il avait eu quelque espoir fondé de pouvoir réellement seconder ces influences par une action d'une autre nature.

Le simple fait que le Pape ne fait allusion à aucune intention de sa part d'avoir recours aux négociations, ou d'accorder aucune espèce de concession à l'Église anglicane, semble impliquer qu'il a conscience que toute demande de ce genre qu'il pourrait légitiment entreprendre, le serait en vain. A première vue, il est assez malaisé d'imaginer pourquoi le Pape a pu trouver qu'il était à propos d'adresser son appel au peuple anglais. Il serait téméraire sans doute d'affirmer quelle peut avoir été la suite d'idées et de raisonnements qui l'a induit à se hasarder à une entreprise qui offre si peu de promesses. La Lettre elle-même, cependant, contient des passages qui peuvent être considérés jusqu'à un certain point comme indiquant les raisons qui ont pu amener Léon XIII à agir, et aussi les raisons pour lesquelles son action a finalement pris sa forme actuelle. Le Pape nous dit lui-même que parmi les causes qui, entre autres, l'ont déterminé à s'adresser à nous, il y a eu « les entretiens fréquents » avec des Anglais « qui ont témoigné des sentiments favorables des Anglais envers lui personnellement, et par-dessus tout, de leur ardent désir pour la paix et le salut éternel par l'unité de la foi. » Et ailleurs, il parle avec satisfaction du nombre croissant « de ces hommes religieux et discrets qui travaillent activement et sincèrement à la réunion avec l'Église catholique. » Pour tout observateur impartial du dehors, il peut sembler probable que les conversions auxquelles on fait allusion, soient en fait l'explication réelle de la manifestation papale. Certains chefs du parti sacerdotal extrême de l'Église anglicane ont eu sans doute des conversations fréquentes d'un genre tout intime avec le Pape. Il est notoire également que la possibilité d'une réunion générale est une de leurs plus chères croyances. Léon XIII a reconnu leur ferveur et leur piété. Il semblerait aussi qu'il a cru voir en eux, par surcroit, la vertu plus rare de la discrétion. Nous pouvons en conclure que leurs opinions et leurs assurances, relativement aux croyances et aux désirs de leurs concitoyens, ont eu un grand poids auprès du Pape. Ils soutenaient ou pensaient avoir soutenu à peu près la même doctrine que lui. Ils ont représenté qu'un très grand nombre des membres de l'Église anglicane partageaient leurs vues. Léon XIII n'a, de lui-même, aucun moyen de contrôler ces agréables assurances. Il ne connait pas personnellement l'Angleterre, et malgré toute son habileté indiscutable en diplomatie, « le prisonnier du Vatican » doit nécessairement manquer de moyens d'apprécier la condition réelle de vastes parties du monde, et principalement celle des pays hérétiques comme le nôtre. Le Pape prit la résolution de s'adresser

au peuple anglais, et ce qui semble une erreur chez un diplomate aussi expert, il a laissé connaître son dessein. Il devait être exécuté; mais, avant de l'être, Léon XIII semble avoir eu recours à ses conseillers réguliers. Le cardinal Vaughan fit une longue visite à Rome, et sans doute aussi d'autres évêques et d'autres dignitaires catholiques furent consultés. On ne peut imaginer que des hommes du monde de sang-froid, connaissant intimement les vrais sentiments de la nation anglaise à l'égard de Rome et de la doctrine romaine, aient pu confirmer les perspectives *en rose* de réconciliation dépeintes par les enthousiastes irresponsables de l'E. C. U. Sans doute, ils ont dit au Pape la vérité, comme c'était leur droit de le faire. Sans doute, également, le Pape a fini par voir que leurs rapports, quelque contrariants qu'ils fussent, contenaient une représentation exacte des faits. S'il restait quelque doute dans son esprit, il fut probablement effacé d'autre part. A la fin de mars, l'archevêque de Cantorbéry employa un langage sur l'importance duquel on ne peut se méprendre, relativement aux chances d'une réunion générale avec Rome, — langage qui exprimait les convictions les plus profondes de l'énorme majorité des Anglais. Il déclara nettement qu'à son avis, toute union de ce genre « est absolument chimérique et impossible », tant que Rome « gardera ses doctrines distinctes et erronées et mettra en avant ses prétentions actuelles, contraires à la doctrine primitive et aux Écritures. »

Le Pape est un homme d'État aussi bien qu'un enthousiaste, après cette déclaration de l'archevêque, il doit avoir senti que la réunion générale n'était pas encore du domaine de la politique pratique. Il était engagé de fait à adresser son appel au peuple anglais, mais en l'adressant, il prit soin de ne pas traiter la question à un point de vue diplomatique.

En conséquence, la lettre papale, tout en évitant soigneusement d'effleurer la polémique, est marquée par deux traits significatifs. Quiconque connaît tant soit peu la doctrine de l'Église romaine, a pu prévoir que dans n'importe quelle circonstance le Pape ne pourrait consentir à la moindre modification de ses doctrines distinctes, ou à la moindre réduction de ses prétentions. Le faire serait amoindrir cette Église aux yeux de ses propres membres, l'accuser de faiblesse d'esprit et proclamer que ses dogmes cardinaux sont une fraude. D'autre part, le Pape a les pouvoirs les plus larges de modifier la discipline de l'Eglise romaine à sa discrétion, et on ne peut pas douter qu'un Pontife ayant un don aussi grand de condescendance que Léon XIII ne serait tout disposé à examiner et à faire de larges concessions dans cette sphère pour un objet aussi important que la « réconciliation » d'un nombre considérable d'Anglais. On remarquera que la Lettre apostolique ne dit pas un mot relativement à la possibilité de quelque changement même dans la sphère de la discipline. Aucune allusion, pour prendre un exemple, à un relâchement des lois de l'Église romaine relativement au célibat du clergé, ne se trouve dans l'appel du Pape. Naturellement, l'omission n'implique pas nécessairement qu'en temps voulu un tel élargissement ne puisse être accordé; mais elle montre assez clairement que, de l'avis de l'opportuniste consommé qui gouverne l'Église romaine, « le moment psychologique » d'une démarche effective n'est pas encore venu.

Une chose qui n'est pas moins frappante, c'est la façon dont Léon XIII insiste, dans cette partie de la Lettre qui est adressée aux Catholiques an-

glais, sur quelques-unes des doctrines de son Église qui sont répudiées avec le plus d'énergie par les Anglicans, et qui sont le plus contraires au sentiment britannique.

Il appuie de la façon la plus forte et dans les termes les plus nets sur cette invocation des Saints et de la Vierge Marie, que les ecclésiastiques anglais considèrent comme une « chose frivole et vainement inventée. »

Il accorde de sa « propre volonté et de son autorité » un surcroît aux « indulgences sacrées » accordées par ses prédécesseurs à ceux qui prient pour la « réconciliation » de l'Angleterre. Il parle de lui-même comme du « Suprême Pasteur », du « Vicaire » du *Fils de Marie*, et il parle du siège de Rome comme de « ce Centre de l'Unité chrétienne divinement constitué dans les évêques romains. » Il est impossible de supposer que ces mots ont été employés sans un but défini et *spécifique*. Ils ont, sans doute, été employés pour faire comprendre aux *churchmen* de la Haute Église que sur les points de doctrine, on ne doit ni espérer un compromis ni y songer. C'est une leçon salutaire que Lord Halifax et ses amis feront bien de prendre à cœur. La réunion avec Rome est un pur rêve, et Léon XIII a fait de son mieux pour le rendre parfaitement évident.

Sans être très au courant des *dessous*, il est clair que cet article a été écrit dans l'intention de paralyser les bons effets que la Lettre de Léon XIII devait produire. Le document pontifical avait pour but de créer en Angleterre un mouvement de sympathie en faveur de l'union; l'auteur de l'article s'empresse de lui donner, par de perfides suppositions, un sens tout contraire. Sa manière est peu franche et trahit l'embarras. Il suffirait de rechercher quels étaient ceux qui ne voulaient pas d'une tentative d'union pour ne pas se tromper sur l'origine de l'article.

La « modération du *Times* » nous paraît donc, en cette circonstance, d'une nature toute particulière. De plus, « tous les autres journaux ont fait écho, » dit le P. Ragey, au grand journal. Cela encore, croyons-nous, n'est pas exact. Voici par exemple l'article du *Guardian* (24 avril), qui trahit bien un certain étonnement, mais qui atteste aussi la volonté de poursuivre la campagne en faveur de l'union.

Depuis quelques semaines, les membres de l'Église d'Angleterre attendaient, avec un intérêt bien naturel et légitime, une déclaration du Pape, à l'égard des chrétiens d'Angleterre. Le document a paru sous la forme d'une « Lettre apostolique » adressée par Léon XIII « au peuple anglais qui cherche le royaume de Dieu dans l'unité de la foi. » Nous ne serions pas surpris que tout d'abord on éprouvât un désappointement à la lecture de cette lettre.

Pour nous, nous sommes portés à lui attribuer une assez grande importance pour des raisons que nous espérons faire comprendre. Cependant, il faut l'avouer, notre point de vue ne peut se justifier qu'en cherchant à lire non pas seulement ce qui se trouve dans le texte, mais aussi entre les lignes, et en réfléchissant beaucoup plus à ce qu'elle ne dit pas qu'à ce qu'elle dit.

A première vue, sans doute, la Lettre cause un désappointement. Nous y

trouvons, par exemple, les opinions traditionnelles de l'Église romaine sur la Réforme en Angleterre. L'Angleterre fut « d'abord malheureusement séparée de la communion avec le Siège apostolique et ainsi privée de cette sainte foi dans laquelle, pendant de longs siècles, elle avait trouvé la joie et une grande liberté ».

Après que la « défection » se fut produite, la conduite des Papes vis-à-vis de l'Angleterre est ainsi appréciée : « Nos prédécesseurs firent tous les sages efforts qu'il leur fut possible de faire pour y mettre fin et pour atténuer les nombreux maux qui en résultaient. » Un historien impartial ne se servirait point d'un tel langage et ne caractériserait pas ainsi la conduite des autorités romaines envers l'Angleterre sous Elisabeth et sous Jacques Ier. Notons aussi que, dans toute la Lettre, il n'est point fait mention de l'Église anglicane comme corps constitué professant des revendications catholiques. « Ces frères séparés », pour lesquels on demande des prières, on s'adresse à eux en ces termes : « Vous tous donc qui êtes en Angleterre, quelle que soit la communauté ou l'institution à laquelle vous appartenez. » Pas une parole pour établir une distinction entre notre Église et les Baptistes ou l'Armée du Salut, ou toute autre association chrétienne qui peut avoir été plus ou moins remarquable et salutaire dans son action pour le maintien de la morale, pour l'éducation religieuse ou le bien-être des classes laborieuses, enfin par toutes ces bonnes œuvres dont le Pape nous félicite avec tant de cordialité. Probablement aussi, le fait que la Lettre mentionne avec une certaine ostentation : certaines pratiques religieuses — outre la prière à Dieu — comme les indulgences, l'emploi du Rosaire, la pratique de la prière à Marie et aux Saints, sera regardé comme une preuve que l'Église romaine n'est pas disposée à revenir sur aucune question de doctrine ou de culte. Ceux qui adopteraient ce point de vue n'ont probablement pas remarqué que cette partie de la Lettre est exclusivement adressée aux catholiques romains d'Angleterre, et que le Pape leur ordonne simplement de diriger leurs dévotions ordinaires vers le but spécial de la restauration de l'unité. Il eût été difficile au Pape d'adresser à ses enfants une telle recommandation de toute autre manière.

A ceux qui nous objecteront que tout cela caractérise bien le Pape et détruit toute satisfaction fondée comme toute espérance, nous dirons deux choses : D'abord, dans la Lettre entière, il y a un souffle vrai et ardent de charité chrétienne. Le Pape nous appelle *frères* séparés, il se réjouit de constater nos bonnes œuvres, il nous invite tous à la prière commune. « Nous exhortons tous les Anglais qui se font gloire du nom chrétien à coopérer à la même œuvre et à élever leur cœur à Dieu avec Nous, à mettre leur confiance en Lui et à Lui demander, en s'appliquant assidûment à la sainte prière, le secours qui est nécessaire dans une si grande entreprise. »

En second lieu, nous ne devons pas oublier ou plutôt nous devons fortement faire ressortir ce que la Lettre *ne dit pas*. Les opinions récemment exprimées par des théologiens français en faveur des Ordres anglicans, par l'abbé Duchesne entre autres, avaient, sans nul doute, excité une grande indignation parmi les catholiques romains de ce pays. Ceux-ci regardaient ces recherches loyales de la part de certains étrangers comme une intrusion injustifiable dans leur domaine.

On ne nous contredira certainement pas quand nous dirons qu'on avait exercé d'Angleterre une très grande pression pour obtenir du Saint-Office, sinon un arrêt formel déclarant la nullité des Ordinations anglicanes, du moins une déclaration que l'opinion contraire est extrêmement dangereuse, téméraire, pour employer l'expression technique.

Relativement à cette pression, il faut remarquer qu'aucune déclaration de ce genre n'a été faite, que dans cette Lettre le Pape s'abstient de déprécier les Ordres anglicans, et qu'il semble avoir donné à l'abbé Duchesne des marques réelles de son approbation et de sa faveur.

La Lettre apostolique justifie donc notre opinion, que l'occasion présente est favorable pour faire comprendre aux autorités de Rome — non par l'intermédiaire des catholiques romains, mais par nous-mêmes, directement et en latin — quelles sont réellement les revendications de l'Église anglaise, et sur quels fondements elle s'appuie. Jusqu'à présent, on ne peut le nier, nous sommes cause que des catholiques étrangers, d'ailleurs favorablement disposés à notre égard, nous ont mal jugés, faute d'informations.

Le moment actuel est favorable pour donner ces informations, et les donner est un préliminaire indispensable à compréhension meilleure entre Rome et nous. Si les espérances ou les craintes de quelques ecclésiastiques anglais sont allées plus loin, s'ils ont commencé à examiner quels « termes de réunion », on pourrait offrir, on pourrait accepter, ou on devrait refuser, nous ne pouvons nous empêcher de penser que de telles pensées n'ont pas de fondement. D'une part, du côté de Rome, rien n'indique que certaines tendances doctrinales seraient modifiées, encore moins qu'aucune décision doctrinale serait revisée. D'autre part, il n'y a chez nous aucune disposition à abandonner la base des principes sur lesquels notre Église repose. Nous maintenons, comme auparavant, que les choses essentielles et permanentes pour la communion catholique sont les *Credo*, la Succession apostolique, les Sacrements. Nous en appelons, comme auparavant, des exigences plus récentes de Rome, en ce qui concerne la doctrine ou le gouvernement, à l'ancienne Église et aux Écritures canoniques. Vraisemblablement, nous n'abandonnerons pas cette position fondamentale ni ce recours très légitime, et ceci entendu, il n'y a certainement pas de perspective d'être admis par Rome à sa communion. Cependant, il y a beaucoup à faire pour écarter les malentendus des deux côtés, pour faire que la discipline et la doctrine de l'Église d'Angleterre s'affermissent davantage parmi nous; y a beaucoup à faire pour que cette doctrine et cette discipline soient mieux connues des catholiques étrangers, pour faire admettre que l'appel à l'antiquité chrétienne ne fut pas fait une fois pour toutes au XVIe siècle, mais qu'il doit être regardé comme un procédé toujours bon, dont il faut constamment se servir à la lumière des nouvelles connaissances. Tout ceci, nous pouvons le faire, et pour les raisons indiquées plus haut, nous voyons, non pas tant dans les mots de la Lettre que dans ce qu'elle ne dit pas, la preuve que notre travail ne sera pas inutile.

Un tel langage certes ne ressemble guère à celui du *Times*. Celui du *Church Times* s'en éloigne encore davantage :

L'idée qui se dégage de la Lettre de Léon XIII à l'Angleterre doit tou-

cher tous les cœurs. C'est un appel direct aux sentiments religieux toujours si vivaces parmi nos compatriotes; et tous — qu'ils soient clercs ou laïques, qu'ils appartiennent à la communion anglicane ou à la communion romaine — doivent sentir que cette Lettre est pour eux un enseignement qui leur est donné en des termes tels qu'aucun d'eux, s'il aime vraiment Notre Seigneur et Maitre, doit pouvoir le repousser.

Il est impossible de séparer cette démarche faite par le Pape — et pour ce qui, du moins, concerne l'Angleterre, rien de semblable importance et de si fertile en espérances pour l'avenir n'a été fait depuis le XVI[e] siècle — il est impossible de la séparer des événements des derniers douze mois.

Combien est grande l'intensité de ces désirs, si chers au cœur de tant d'hommes, de faire quelque chose pour amener l'unité du christianisme et remédier aux divisions qui séparent les chrétiens, c'est ce dont personne ne saurait douter. Ces désirs ont été éveillés par la brochure de l'abbé Portal et par les opinions émises par l'abbé Duchesne sur la validité des ordres anglicans, lesquelles ont été la preuve que des ecclésiastiques étrangers pouvaient avoir les vues les plus généreuses sur les revendications et la situation de l'Église anglicane; ils ont aussi été excités par les controverses que ces opinions soulevèrent dans les journaux, accrues par le discours de lord Halifax, en février, et plus encore par les rumeurs qui transpirèrent, quant au but du récent voyage de lord Halifax à Rome... Bref, ces désirs ont désormais reçu la bénédiction de Léon XIII, qui est venu au-devant d'eux pour donner publiquement son approbation à de tels efforts et à de tels vœux, en invitant la nation anglaise tout entière à prier en commun le Dieu tout-puissant de hâter leur accomplissement.

Et le contenu de l'Encyclique dans son entier n'est pas moins remarquable que le fait même de l'apparition d'une semblable lettre.

Les Anglais apprécieront la droiture et la loyauté de Léon XIII, ne taisant pas, dans la dernière partie de sa Lettre, certains sujets qui peuvent, par le plus grand nombre d'entre eux, être moins favorablement reçus que ceux qui ont trait à l'intégrité des Saintes Écritures ou au repos du dimanche, — sujets sur lesquels leur pratique rompt avec l'enseignement et des traditions généralement admises en Orient comme en Occident; — de même, ils ne manqueront pas de remarquer le courage avec lequel le Pape n'a pas craint de prendre, vis-à-vis de toute la question de la réunion, une attitude très différente des dispositions qu'ont quelquefois montrées, dans le passé, certains membres de la communion romaine en Angleterre.

Sans aucun doute, les difficultés sont très grandes, si grandes même que rien — si ce n'est la certitude que les divisions présentes sont en horreur à Dieu et portent atteinte au nom du Christ — ne pourrait nous permettre l'espérance de les voir bientôt cesser. Mais, comme Notre-Seigneur nous l'a dit lui-même, pour la foi il n'y a pas d'obstacles. Dans un sens, à coup sûr, la lettre du Pape laisse ces difficultés intactes : elle n'explique rien, elle ne propose rien, elle réserve pour l'avenir la question de conférences éventuelles sur certaines matières controversées, comme la validité des ordres anglicans, ainsi que sur les diverses questions théologiques ou historiques qui nous tiennent séparés.

Mais, à un point de vue différent et qui est le plus élevé, elle fait quel-

que chose d'autrement préférable qu'un simple essai d'ouvrir des négociations pour en arriver à une transaction sur l'un des points spéciaux qui nous divisent. Elle place toute cette question de la réunion dans une atmosphère plus libre, dégagée des passions humaines et des préjugés; elle fait appel à des considérations communes à tous les fidèles du Christ notre Dieu, les forçant d'aborder la question dans cette lumière éclatante de l'amour de Notre-Seigneur, et de tout ce qu'il a fait pour racheter toutes les âmes et unir tous les hommes en une commune famille.

Par là, cette Lettre de Léon XIII oblige toute âme chrétienne à répéter en elle-même :

« Seigneur, que faut-il que je fasse pour ramener l'union et la paix dans l'Église, cette union dont la rupture vous est une si grave offense, en même temps qu'elle cause la perte de tant d'âmes, servant fréquemment de prétextes à l'incrédulité? »

Il est des moments, où sous l'empire de quelque émotion profonde, les difficultés semblent tomber d'elles-mêmes et où, sous l'influence vraiment transformatrice de la foi et de l'amour, ce que nous souhaitons apparait comme évident et d'un succès certain : c'est dans un semblable état d'esprit qu'a été écrite la Lettre toute de paix et de bienveillance que Léon XIII a adressée à l'Angleterre, le matin du jour de Pâques.

Elle fait allusion aux obstacles dont est semée la route, mais elle ne les ôte pas. Dans la réunion du christianisme, il voit quelque chose de vraiment semblable à une résurrection des morts. Pour les races latines, cette réunion apparaîtrait comme un renouveau de vie et de force que l'Église acquerrait au contact des races teutoniques ; pour l'Église d'Angleterre, ce serait un apport de force en ce moment où elle est le plus faible, et comme une renaissance en son sein de la tradition catholique ainsi que du besoin d'unité qui ne se fait plus assez sentir parmi ses membres. Des deux côtés. elle faciliterait la solution de certaines questions, elle corrigerait certains défauts ou exagérations de doctrine, et ce serait un incommensurable service rendu à la cause du Christ. Et avec une intuition bien réellement vraie des choses, le Pape voit que la première démarche à faire, la plus nécessaire pour parvenir à un but si élevé, c'est d'accoutumer les esprits à cette idée d'unité, de les forcer à l'admettre et à la désirer, quitte plus tard à prendre des mesures définitives en vue de sa réalisation.

Cette préparation des esprits, ce recours à la prière, cet appel à Dieu qui peut seul, s'il lui plait, ramener dans le bon chemin les volontés flottantes d'hommes pécheurs, tel est le principal objet de l'Encyclique.

En conséquence, quelle réponse devra faire l'Angleterre à un semblable appel? Assurément, rien en dehors de ceci, à savoir : que, sur l'invitation de nos propres évêques, l'Angleterre tout entière s'unisse, jour par jour et dimanche par dimanche, pour demander à Celui qui a promis la paix à son Église, de considérer non pas nos péchés, mais notre foi, et d'accorder à son Église cette paix et cette unité qui sont agréables à sa volonté.

C'est à dessein que, dans le cas présent, nous nous sommes abstenus d'entrer dans aucune controverse, considérant que ce serait nous écarter de l'esprit de l'Encyclique. A coup sûr, il faut l'admettre, certains points sont susceptibles d'être discutés ; mais ils sont étrangers au souffle de prière

qui se répand aujourd'hui, et c'est pourquoi nous préférons en remettre la discussion à un moment plus favorable.

Et si des organes de la *High Church* nous passons aux organes de la *Low Church*, le *Record* par exemple, nous trouvons encore l'expression de sentiments qui ne se confondent point avec ceux du *Times*.

La lettre de Léon XIII au peuple anglais est dans son ensemble admirable. C'est un appel adressé à tout le peuple chrétien pour qu'il prie Dieu de faire cesser les divisions qui existent entre ceux qui portent le nom du Christ et professent sa doctrine.

Et cela dans un magnifique et touchant langage, dont la dignité et la sincérité sont d'ailleurs en harmonie avec l'âge vénérable et l'influence vraiment unique de Léon XIII.

La confiance illimitée et absolue dans le pouvoir de la prière qui est exprimée dans cette Lettre, doit éveiller un sympathique écho dans le cœur de tout chrétien, homme ou femme. Le Pape ne cherche pas à dissimuler que des obstacles apparemment insurmontables s'opposent à la réalisation de l'unité; mais il se place sur le seul et vrai terrain, celui de la foi qui n'hésite pas et qui refuse de mesurer le pouvoir divin d'après des prévisions humaines. Sur tous ces points, les ecclésiastiques anglais sympathisent du fond du cœur. C'est à coup sûr un fait digne de remarque que ce désir de paix et d'unité exprimé par le Chef de l'Église Romaine ne soit que l'écho de l'appel adressé durant ces deux dernières années par un grand nombre de non-conformistes et quelques membres de l'Église d'Angleterre.

Comme expression d'un désir sincère, religieux et ardent de voir cesser les divisions entre ceux qui portent le titre de chrétiens, les Conférences telles que celle de Grindelwald ont la même signification que la lettre du Pape. Ne rabaissons pas cette signification. Il semble que Celui qui dispose du cœur de l'homme pousse les différentes Églises et les différentes sectes à aller au-devant les unes des autres. S'il en est ainsi, nous pouvons compter avec confiance et reconnaissance que le Tout-Puissant saura d'une manière ou d'une autre achever l'œuvre qu'Il a commencée.

A ces appréciations de la presse religieuse anglicane, nous croyons devoir joindre le texte de l'adresse votée par l'*English Church Union* en réponse à la Lettre de Léon XIII :

Les membres de cette société, déplorant profondément les malheureuses divisions qui séparent les chrétiens les uns des autres, accueillent avec une profonde reconnaissance la lettre de Léon XIII au peuple anglais. Pensant, avec Sa Sainteté, que la prière fervente, faite en communauté d'intentions, est le plus sûr moyen d'obtenir de Dieu l'unité du christianisme, ils recommandent à tous, — en réponse à cette lettre et en conformité avec la récente « pastorale » de Sa Grâce l'archevêque de Cantorbéry, — de s'unir et de persévérer dans la prière, afin que cette union parfaite dans la foi et dans l'amour, que Notre-Seigneur a promise la veille de sa Passion à tous ceux qui croient en son nom, se réalise un jour.

Nos lecteurs nous pardonneront ces longues citations à cause de l'intérêt documentaire qu'elles présentent. C'est l'unique raison qui nous a poussé à relever, avec preuves à l'appui, l'une des rares inexactitudes contenues dans le livre du P. Ragey.

∴

Enfin, notre auteur s'arrête plus particulièrement sur la lettre *ad Anglos*. Nous le citons bien volontiers encore une fois :

« La plus forte de toutes les raisons d'espérer que le grand acte de Léon XIII ne sera pas sans effet, c'est cet acte lui-même.

« Qu'un pape se soit décidé à rompre enfin un silence de trois siècles et à faire entendre de nouveau la voix du chef de l'Église catholique à la protestante Angleterre, ce n'est pas là un fait ordinaire; ce n'est même pas un fait qu'on puisse, quand on a la foi, regarder comme purement humain.

« Qu'a dit cette voix?

« L'appel du pape — est-il besoin de le faire remarquer? — est un appel à l'union « en corps ». C'est à un appel à l'union « en corps » que s'adressent toutes les réponses qui lui sont faites. Le mot d'union « en corps » n'est écrit nulle part dans la lettre de Léon XIII; mais pour qui sait lire et comprendre, il est écrit partout. S'il ne s'agissait de l'union « en corps », plusieurs passages de cette lettre n'auraient pas de sens.

« D'où est venu que le pape se soit décidé à cette grande et extraordinaire démarche? D'où est venu que, sortant tout d'un coup de la réserve observée par ses prédécesseurs pendant trois siècles, et s'écartant brusquement de la ligne par eux suivie, il se soit adressé directement, et avec l'accent d'une paternelle affection et d'une pleine confiance, à cette nation anglaise, dont ce seul mot de *pape* et de *papiste* a si longtemps excité le mépris et la colère? Aujourd'hui encore le Pape n'est-il pas, pour la grande majorité des Anglais, sinon un ennemi, du moins un étranger? D'où est venue au chef de l'Église la confiance qu'en entendant sa voix, ses enfants égarés le reconnaîtraient pour leur père et reprendraient le chemin de Rome? »

Après un éloquent parallèle entre Léon XIII et saint Grégoire le Grand, le P. Ragey continue en ces termes :

« L'esprit qui dirigeait saint Grégoire est celui qui dirige Léon XIII. Cet esprit-là vient de plus haut que la terre et il voit plus loin que le regard même du génie. A travers les raisons de craindre que montre l'esprit de l'homme, il n'est pas rare qu'il découvre des raisons d'espérer que l'œil humain n'apercevrait point de lui-même.

« Du reste, les circonstances sont aujourd'hui bien différentes de ce qu'elles étaient en 596. Il ne s'agit plus de convertir au christianisme des hommes qui adorent des dieux de bois et de pierre. Non, il s'agit de s'entendre avec des frères qui adorent le même Dieu que nous, le Dieu fait homme qui est mort pour nous sauver, et qui croient à son Évangile, et qui le lisent plus souvent que nous, et qui, loin de nous repousser, nous tendent la main et nous disent : Unissons-nous.

« Il s'agit pour les catholiques de faire quelques pas vers ces chrétiens qui sont en chemin pour venir à eux, vers ces chrétiens pour la plupart d'une entière bonne foi, dont un grand nombre se recommandent par leurs bonnes œuvres et leurs vertus, et sont bien près d'être catholiques. A ces chrétiens le successeur de saint Grégoire n'a pas besoin d'envoyer des apôtres. Ces apôtres sont au milieu d'eux. Il n'est même pas nécessaire d'exciter leur zèle : il suffit d'animer leur confiance. Il suffit de leur persuader que l'heure n'est pas loin où, non plus seulement les individus ou bien des groupes plus ou moins nombreux, mais où l'Église anglicane « en corps » rentrera en communion avec le Siège de Pierre, dont elle reçut jadis directement la lumière de la foi.

« Que cette heure soit proche, ce n'est pas seulement l'acte même du souverain Pontife, l'appel qu'il s'est décidé à adresser aux anglicans, qui en est une preuve, c'est encore l'accueil que cet appel a rencontré. »

Nos lecteurs savent que sur ce point tout le monde n'est pas du même avis. L'éminent archevêque de Westminster, en particulier, comme le prouve la lettre qu'il adresse à l'auteur, n'a « aucune confiance dans la prophétie d'une conversion en masse ». Le seul moyen, d'après lui, d'amener l'Angleterre à l'unité catholique est de procéder exclusivement par conversions individuelles. D'autres pensent que le moment est venu pour les autorités de l'Église romaine de tenter une action d'ensemble, d'essayer une union en corps. Personnellement, nous croyons avec le P. Ragey que la Lettre du Souverain Pontife constitue, sinon « un appel à l'union en corps », du moins un indice que Léon XIII voudrait orienter dans ce sens la politique de l'Église. Il est à peine besoin d'ajouter qu'une telle politique, si elle s'affirmait, ne changerait rien à la position respective des individus. Les mêmes règles serviraient à former la conscience des particuliers et à déterminer leur conduite. Sous ce rapport, il ne saurait y avoir le moindre doute. Le P. Ragey, après avoir parlé de l'union comme il en a parlé, a jugé inutile de faire cette remarque. Il a eu raison : elle est superflue pour tout catholique et pour tout anglican qui connaît tant soit peu nos principes.

Notre auteur termine en rappelant la belle croisade du P. Ignace

Spencer. Le *Bulletin de l'association catholique pour la réunion de l'Église anglicane* a raconté, en quelques pages pieuses et fort intéressantes dues à notre zélé collaborateur, le P. Bony, la vie et les travaux de cet apôtre infatigable. Nos associés s'efforceront de continuer son œuvre de prière. Les succès que leurs démarches ont déjà obtenus nous garantissent pour l'avenir une organisation solide et persévérante. L'œuvre s'établit dans les séminaires, dans les couvents et dans les paroisses. Les Filles de sainte Thérèse et de saint François de Sales, les sœurs de Charité de saint Vincent de Paul et beaucoup d'autres communautés prient pour l'union des églises, et en particulier pour l'Angleterre. Tous les jours il nous arrive des adhésions nouvelles ; nous recevions dernièrement les communications suivantes :

Congrégation des Gardiennes de l'Eucharistie, dite des sœurs de Saint-Aignan. — Afin de s'unir à l'association catholique pour la réunion des Églises dissidentes, les Gardiennes de l'Eucharistie promettent :

1° De recommander spécialement cette œuvre de premier ordre dans *chacune* des adorations qu'elles font en présence du Très Saint Sacrement de 8 heures du matin à 8 heures et demie du soir ;

2° D'offrir, dans le but d'obtenir cette réunion, leur communion du second mardi de chaque mois ;

3° D'avoir, pour la même fin, une intention dans les communions du dimanche et du jeudi ;

4° De dire leur chapelet à cette intention le *lundi* de chaque semaine.

SŒUR THÉRÈSE DE LA CROIX ET DU SAINT SACREMENT,
Supérieure générale.

Paroisse Bonne-Nouvelle de Paris. — Monsieur, l'échange de nos *Bulletins* nous a mis en indirects rapports. La lecture si intéressante à tous égards du vôtre est venue encore accroître mon désir de répondre avec tout mon cœur aux intentions du Souverain Pontife, demandant à tous les catholiques des prières pour le retour à l'unité des Églises orientales et de l'Église anglicane.

Les paroles du Pape aussitôt entendues, j'avais travaillé à exciter le zèle pieux des associés de l'*Archiconfrérie de Notre-Dame Consolatrice des Affligés*, lorsque parut l'annonce de votre sainte croisade et le premier numéro de votre *Bulletin*.

Dès ce moment, nous avons redoublé d'ardeur. J'ai demandé à nos associés des prières quotidiennes ; les deuxième et quatrième samedis de chaque mois, le retour de l'Angleterre a sa part dans les intentions de la messe célébrée pour l'Archiconfrérie ; ce grand événement est enfin recommandé, chaque semaine, aux associés, dans les assemblées du dimanche.

Les membres inscrits sur les registres de notre Archiconfrérie atteignent déjà le chiffre de 15.000. A la tête des noms figurent *trois* de nos Éminentissimes cardinaux et *vingt-deux* archevêques ou évêques.

En ma qualité de Directeur de notre pieuse association, je viens vous

demander de nous inscrire parmi les membres de votre Association catholique de prières pour le retour des anglicans.

Si vous accédez à mes vœux, je serai heureux de faire l'annonce solennelle de notre affiliation dans notre *Bulletin* qui va trouver nos lecteurs à tous les coins de la France et de l'étranger.

Veuillez agréer, etc.

A. DE MONTFERRIER,
Curé de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

Nos lecteurs ne trouveront pas ces détails déplacés dans les pages de la *Revue Anglo-Romaine ;* car ils attestent que le mouvement en faveur de l'union s'accentue et se généralise. Et nos collaborateurs, qui ne sont pas seulement des hommes de science, mais aussi des hommes de foi, verront dans ces nombreuses prières un précieux gage de bénédiction pour leurs difficiles labeurs. Ils travaillent la terre et l'arrosent, Dieu donnera l'accroissement.

Il appartient à nos associés, à tous les chrétiens qui s'intéressent à la grande cause de l'union des Églises, en particulier à ceux qui ont la direction des âmes, de favoriser ce mouvement de prières. Nous citons encore une page éloquente du P. Ragey :

« Si des conversions en masse, et même la conversion de la nation anglaise tout entière n'a pas été obtenue, n'est-ce pas parce que l'appel fait aux évêques de France en 1856 par le Père Ignace Spencer ne trouva pas l'écho qu'il espérait?

« La France catholique avait eu un beau mouvement ; malheureusement c'était un de ces mouvements comme il s'en produit souvent en France, qui sont généreux, mais qui ne durent pas. Du reste, c'est partout qu'on se lasse vite de prier. Voilà pourquoi le pieux Passionniste s'efforçait de faire comprendre aux évêques de France que la prière pour la conversion de l'Angleterre ne pouvait être ce qu'il fallait qu'elle fût, c'est-à-dire ardente et persistante, sans des prédications qui exciteraient la flamme du zèle et la ranimeraient, quand elle serait près de s'éteindre, et sans une organisation qui, au lieu de laisser cette prière à l'inspiration fugitive de chacun, en ferait une œuvre ayant dans chaque diocèse son fonctionnement propre et régulier, et susceptible de se développer, sous la haute direction de l'évêque et la bénédiction du chef de l'Église.

« C'est de cette œuvre plus que de toute autre chose que dépend l'issue de la crise religieuse que traverse en ce moment l'Angleterre. Si l'on nous demandait : Cette crise aboutira-t-elle à l'union des deux Églises? nous répondrions : Dites-nous d'abord si l'œuvre ardemment poursuivie par le Père Ignace Spencer sera réalisée.

« Cette œuvre sera réalisée, si les évêques le veulent. Le sort de l'Angleterre est entre leurs mains. »

Bénie et encouragée par Nos seigneurs les évêques, l'association arrivera par ses correspondants diocésains à encadrer toutes les bonnes volontés. Elle assurera à l'action de la prière une durée et une persévérance que les plus grands efforts individuels ne peuvent lui donner.

Reste à prendre congé de notre auteur.

Le P. Ragey a écrit son travail dans le dessein de faire prier pour le retour de l'Angleterre. Il a pleinement atteint son but. Il est impossible de lire le volume sans se sentir porté à prier pour ce grand pays. C'est une impression qui se dégage, forte comme la conviction qui a voulu la produire. On pourrait peut-être souhaiter au livre plus d'unité dans les vues et les appréciations; emporté par l'intérêt des questions, l'esprit du lecteur se prend à désirer de voir les différents problèmes plus approfondis; mais quand on se souvient du cadre que l'auteur s'est tracé, il est facile de reconnaître qu'il l'a bien rempli. *La crise religieuse en Angleterre* fera prier, elle instruira surtout les Français, et à ce double titre, nous sommes heureux de lui souhaiter un grand nombre de lecteurs.

F. Portal.

CHRONIQUE

Le cardinal Vaughan à la chapelle française de Londres. — Nous lisons dans le *Tablet* que Son Éminence le cardinal Vaughan a dernièrement présidé les offices à la chapelle Saint-Louis-de-France, Portman square, en présence du baron de Courcel, notre ambassadeur à Londres. La chapelle Saint-Louis, qu'il ne faut pas confondre avec l'église Notre-Dame-de-France, de Leicester square, a été, comme on le sait, bâtie pendant l'émigration, tandis que Notre-Dame-de-France le fut seulement il y a environ 50 ans. La chapelle Saint-Louis, modeste d'apparence, est particulièrement chère à tous les Français par les souvenirs qu'elle rappelle. Quant à Notre-Dame-de-France, c'est la grande paroisse française de Londres; avec son hôpital et ses écoles, elle constitue un centre où nos compatriotes sont heureux de se retrouver au milieu de la grande capitale.

Le divorce dans l'Église d'Angleterre. — La loi qui régit le remariage des divorcés dans l'Église d'Angleterre est des plus inconséquentes et des plus curieuses. Aux termes de cette loi civile imposée aux ecclésiastiques anglais, aucun clergyman n'est tenu de bénir le mariage de personnes divorcées ; mais il ne peut refuser son église pour cette cérémonie si les nouveaux époux trouvent un autre clergyman consentant à bénir leur union malgré le divorce. On conçoit que cette coutume répugne profondément aux ministres de la Haute Église, et une vigoureuse campagne vient d'être entreprise par l'*English Church Union*, pour obtenir le rappel de la loi en question et assurer le respect du lien conjugal. A cette occasion Lord Halifax vient de prononcer, au dernier meeting de l'*E. C. U.*, un important discours que nous ne pouvons reproduire aujourd'hui en entier, mais dont nous tenons au moins à donner quelques extraits :

« Nous sommes ici, a dit Sa Seigneurie, à la fois comme citoyens et comme chrétiens : comme citoyens nous protestons contre des abus que nous considérons comme devant détruire la prospérité de notre pays ; comme chrétiens nous insistons pour que l'Église d'Angleterre ne soit pas associée à une œuvre que nous croyons devoir saper les fondements de la religion et de la moralité. On ne nie pas que le bonheur des individus, que la vie de la famille, que la sécurité de l'État dépend de l'inviolabilité et du caractère sacré du

mariage. On ne nie pas que l'objet de nos lois sur un tel sujet devrait être d'assurer le bonheur du plus grand nombre. Or, nos lois sur le divorce partent d'un principe entièrement opposé. Elles sacrifient le bonheur du plus grand nombre aux intérêts personnels des individus.

« ... Et non seulement le *Divorce act* est en opposition avec la loi de l'Église, mais encore il cherche à imposer cette loi de l'État aux consciences des fidèles. Sans doute, je ne contesterai pas que la coutume, dans l'Église d'Orient, concernant le divorce, semble n'avoir pas toujours été d'accord avec celle de l'Occident. Mais, en tous cas, il n'y a aucun doute, quant à la coutume constante de l'Église d'Angleterre sur ce point. Et si l'on s'en rapporte aux Écritures, peut-on y trouver quelque argument en faveur du divorce, peut-on admettre que Notre-Seigneur ne l'ait pas défendu, même en cas d'adultère, alors que la règle de l'Église primitive, à cet égard, fut aussi stricte que nous le savons.

« ... Je ne puis croire, a dit en terminant Sa Seigneurie, qu'une telle coutume soit plus longtemps tolérée par la chrétienne Angleterre, et je prie Dieu d'affranchir l'Église d'Angleterre de toute apparence de complicité dans une œuvre si néfaste. »

Le IVe Congrès scientifique international des catholiques. — On sait que le 4e Congrès scientifique international des catholiques aura lieu au mois d'août de l'année prochaine et qu'il s'assemblera en Suisse, à Fribourg.

La *Liberté*, de Fribourg, publie un appel aux catholiques suisses, en vue de préparer cette grande réunion. Cet appel est accompagné d'une chaleureuse lettre de recommandation, signée de Mgr l'évêque de Saint-Gall, au nom de tous les évêques de Suisse.

Le Pape et les Arméniens. — Le R. P. Charmetant, directeur de l'œuvre des écoles d'Orient, a reçu de Son Éminence le cardinal Rampolla la lettre suivante :

« Rome, 4 mars 1896.

« Révérend Père,

« Je me suis empressé de communiquer au Saint-Père le très précieux bulletin de votre œuvre avec les nouvelles que vous m'avez données par votre estimée lettre du 25 février ; elles ont procuré une grande consolation à Sa Sainteté. Elle n'a pu s'empêcher d'admirer la générosité des catholiques français qui, après votre appel et dans le court espace de quarante jours, ont déjà souscrit la somme considérable de 82,000 francs au profit de la nation arménienne [1].

« Personne n'ignore la part déjà prise et que prend encore l'auguste Pontife pour améliorer la condition de ces populations si éprouvées, ni les secours qu'à diverses reprises Il leur a fait parvenir. Il a daigné leur donner encore un solennel témoignage de son intérêt, dans

[1] La souscription atteint aujourd'hui 130,000 francs.

l'allocution adressé au Sacré-Collège, à l'occasion du dernier Consistoire.

« Pour ces raisons, Il ne peut manquer de louer Votre Révérence pour le zèle avec lequel vous travaillez à ce même but.

« Il approuve, en outre, que l'appel que vous avez adressé à la France soit adressé également aux autres nations, et Il a la confiance que les catholiques de ces contrées s'efforceront de rivaliser avec la charité des catholiques français.

« En attendant, comme témoignage de sa paternelle affection, Il vous envoie de tout cœur la Bénédiction apostolique, ainsi qu'à tous ceux qui sont à la tête d'une mission aussi sainte, et à tous les fidèles qui vous ont déjà donné ou vous donneront leur concours.

« Recevez, en outre, mes félicitations pour l'abondance avec laquelle Dieu a béni votre entreprise, et c'est avec la considération la plus distinguée que j'ai le plaisir de me dire de nouveau

« Votre très affectionné dans le Seigneur,

« M. Card. RAMPOLLA. »

Etats-Unis. — On est en train d'organiser, aux États-Unis, un grand pèlerinage qui viendra en Europe au mois de juillet prochain, sous la conduite du R. P. William Smith, des Frères de la Merci.

En partant de New-York, les pèlerins passeront par Gibraltar, iront à Lourdes; ensuite, en touchant Gênes et Naples, viendront à Rome. Après l'audience pontificale, ils partiront pour Assises, Lorette, Padoue, la Suisse, pour y visiter Einsielden; ensuite ils iront à Paris et en Irlande, pour rentrer au mois de septembre dans leurs foyers.

La Sacrée Congrégation des Rites a rendu un décret autorisant l'usage de la langue française dans toutes les causes de béatification et de canonisation qui seront soumises à cette Congrégation. Cette mesure constitue pour les postulateurs une grande économie de temps et de dépenses.

Correspondance. — Nous recevons communication de la lettre suivante avec prière d'insérer :

Sir, I should be glad if you would ask the *Revue Anglo-Romaine* to correct the title of my little book on Anglican fallacies, as given n° 8 of the *Revue*, in a quotation from the interesting *Etude* of R. P. Tournebize, on p. 362, note 2 The real title is not *Anglican Fallacies of Lord Halifax*, but *Anglican Fallacies, or Lord Halifax*. This may seem a distinction without a difference, but it is really the difference of what I hope a courteous as opposed to a rather discourteous title, etc... Sincerely yours. — LUKE RIVINGTON.

LIVRES ET REVUES

Revue catholique des revues

Sous le titre : *Défense ou réforme de l'Église* [1], M. l'abbé Boudinhon étudie dans la *Revue catholique des revues* la situation de l'Église d'Angleterre au point de vue de sa constitution intérieure.

Il s'agit de l'Eglise anglicane *établie* et d'une association récemment fondée pour la défendre. On invite les membres du clergé à s'y enrôler; et le Dr Jessopp est d'avis qu'il n'est pas urgent de défendre l'Eglise établie, mais bien de la réformer.

Il faut défendre l'Eglise établie, et l'auteur demande : Que s'agit-il de défendre ? — D'abord quel est ici le sens du mot *Église?* Sans doute, quand on parle de l'Eglise, les chrétiens entendent une société, une famille, une organisation fondée par Notre-Seigneur, un *royaume*, comme il l'appelle. Mais quand on parle de l'Eglise *établie*, on n'entend plus cette Eglise aussi étendue que la chrétienté; on vise quelque chose de beaucoup plus restreint. Tous les anglicans ont le devoir de s'y intéresser.

1. — Or aucune société ne peut exister ni agir sans qu'il y ait, à la base de l'union, des croyances partagées par tous les membres. Toute association commence par formuler des principes que tous les adhérents sont tenus d'accepter. Une société religieuse doit donc avoir avant tout ses croyances. Et tout chrétien doit être disposé à défendre sa foi. Mais tel n'est point le but qu'on se propose, et l'invitation à adhérer à la « Church Defence Society » implique quelque chose de bien différent: cela suppose beaucoup plus, ou beaucoup moins.

2. — Toute société doit avoir une sphère d'action définie et un but déterminé qu'elle se propose d'atteindre, bien qu'on puisse y concevoir des développements et des moyens divers. Mais peut-on admettre qu'une société soit rivée à des règlements, à des usages, bons et utiles il y a cent ans, mais qui aujourd'hui ne servent plus qu'à témoigner de l'antiquité de l'institution, sans offrir aucun secours pour atteindre la fin à laquelle ils devaient conduire?

Or l'Eglise d'Angleterre est une société qui existe pour évangéliser cette nation. Ses croyances sont clairement formulées, ainsi que les principes qui justifient son existence. Mais, au-dessus de ces croyances et de ces principes, l'Eglise, comme toute autre société, doit formuler les méthodes qu'elle entend employer pour atteindre son but, à savoir les règles, rubriques, canons, articles, règlements plus ou moins précis, que tous doivent observer. Il est assez exact de dire que les lois, ordonnances, règles de conduite, restrictions et règlements de l'Eglise d'Angleterre sont contenus dans le *Prayer book* (livre de prières); non pas sans doute que toutes les lois y soient contenues ni qu'il ne contienne que cela. Mais, malgré la témérité que l'on pourra trouver dans mes paroles, je demande très sérieu-

[1] *Nineteenth Century*, n° 227, article du Rev. Dr Jessopp.

sement, dit l'auteur : tout ce qui est dans le *Prayer book* mérite-t-il d'être défendu? tout peut-il être défendu ?

L'histoire de sa composition pourrait faire naître d'intéressantes questions ; mais prenons-le tel qu'il est. On a fait, il y a quelque vingt ans, une revision des leçons tirées de l'Écriture et plusieurs ont été modifiées; c'était avouer que les dispositions antérieures ne pouvaient pas ou ne devaient pas être défendues; on réclamait une réforme. Il se trouva sans doute bien des personnes qui protestèrent contre tout changement; ils étaient pour la défense et rien que pour la défense. Il fallut cependant se soumettre aux réformateurs.

Et aujourd'hui, faut-il absolument défendre tout ce qui se trouve dans le *Prayer book?* Serait-ce, par exemple, une profanation de modifier le calendrier? L'auteur voudrait y voir figurer « les chefs et les héros de notre Eglise d'Angleterre, les saints et les martyrs qui nous ont légué de nobles souvenirs et d'illustres exemples ». En revanche, il voudrait en voir retrancher « des noms inséparablement liés aux visions et aux fables d'une hagiologie aujourd'hui abandonnée, propre à entretenir une crédulité efféminée et dégradante ». D'ailleurs il ne donne aucun exemple. Il est permis de penser qu'il abandonne trop facilement « Vincent, diacre et martyr espagnol », ou « Crespin, martyr », ou encore la mention des O de l'Avent; mais on ne peut que l'approuver quand il signale une faute d'impression qui se perpétue depuis plus de trois siècles dans le calendrier, où l'on marque au 7 septembre *Enurchus* au lieu d'*Euvertius* (saint Euverte).

Faut-il aussi défendre toutes les rubriques du *Prayer book*, alors qu'un bon nombre ont donné et donnent lieu à d'interminables discussions? Ne serait-il pas meilleur, plus loyal et plus sage d'en améliorer la rédaction? Une attitude purement défensive serait à la fois dépourvue de dignité et de raison, et vouloir s'y maintenir malgré tout conduirait fatalement, non à l'accord, mais à une division violente.

3. — Mais toute société organisée, si elle veut faire quelque chose, doit accomplir les opérations qui lui sont propres par le moyen d'agents et d'employés dûment désignés. On devra trouver, parmi ceux-ci, une subordination; chez les chefs responsables, la surveillance et le contrôle; il devra être possible d'écarter un employé insuffisant, de faire avancer un serviteur capable. Plus est vaste la sphère d'action d'une société, plus grande aussi est la nécessité de maintenir chacun dans la voie du devoir, de réglementer son action, de faire observer une rigoureuse et prompte discipline. Or, que voyons-nous dans l'Eglise établie ?

Tout clerc paroissial, statutairement investi de sa charge, est inamovible, fût-il absolument incapable de remplir ses fonctions. Il est infiniment regrettable qu'un clerc puisse être notoirement adonné à l'intempérance, incapable de s'acquitter de ses fonctions, objet de dérision, pour ne pas dire davantage, des paroissiens. Ce qui est pire, c'est que tous les bénéficiers ont la possession inaliénable de leur bénéfice, dont ils ne peuvent être privés par le corps épiscopal et le Primat à leur tête, sauf les cas où ils se seraient rendus justiciables d'une cour criminelle. On a tenté sur ce point une timide réforme, mais il reste encore beaucoup à faire. Faut-il indéfiniment tolérer dans les paroisses la présence d'hommes complètement incapables, grossiers, indolents, ignorants?

4. — Dans toute société organisée, il est essentiel d'avoir un pouvoir *exécutif*, qui doit avoir quelque participation au choix des subordonnés, et la possibilité d'intervenir lorsqu'on propose ou qu'on a fait un mauvais choix. On y pourvoit généralement par des examens, par un stage, et l'on ne conçoit pas qu'un particulier puisse avoir un droit de nomination

absolu. Et cependant par l'abus du droit de patronat acheté, ce système a prévalu longtemps pour plusieurs charges en Angleterre. Il a disparu pour la plupart; mais il est encore florissant pour les charges de l'Eglise établie. Est-ce là encore une institution ou une pratique à défendre?

5. — Toute société organisée doit avoir une constitution, des directeurs, un comité, des assemblées, etc. Mais quelle est donc la constitution de l'Eglise établie? Pour moi, dit l'auteur, je veux bien admettre que le souverain du royaume est le chef de l'Eglise aussi bien que de l'Etat, et qu'il a, comme tel, le pouvoir « suprême sur toutes les personnes et en toutes les causes, aussi bien ecclésiastiques que temporelles ». C'est la conséquence inévitable de l'acceptation de la monarchie par la nation. Mais il y a des milliers de sociétés très utiles et très prospères qui ne semblent pas avoir conscience de cette supériorité, et qui ne recourent aux représentants du pouvoir royal que pour faire trancher les différends qui viennent à surgir. Elles accomplissent seules leurs œuvres; chacune des personnes qui détiennent une partie de l'autorité sait ce qu'on attend d'elle, et le conseil de direction, le plus souvent électif, représente tous les membres de la société. L'Eglise établie a-t-elle une organisation de ce genre?

On me dira sans doute : Elle a sa *convocation* (son synode). C'est précisément ce que n'a pas l'Eglise établie. Chacune des deux provinces de Cantorbéry et d'York a sa *convocation*, très curieuse survivance d'un passé presque entièrement oublié; mais l'Eglise établie, dans son ensemble, n'a aucune assemblée générale, rien qui ressemble, même de loin, à un pouvoir législatif, et ce qui existe ne possède aucune action effective. La *Convocation* de Cantorbéry ne comprend, à côté des représentants des chapitres des quarante-six délégués du clergé inférieur, aucun représentant des clercs non bénéficiers; il y a la Chambre des laïques (*House of Laymen*), mais ses délibérations, quelque respectables qu'elles soient, ne peuvent aboutir à rien.

6. — Toute société qui a une sphère d'action déterminée doit posséder certains biens, qui forment son capital : immeubles, terres, droits et redevances diverses; plusieurs pouvant être grevés d'affectations spéciales. En tout cas, ces biens appartiennent à la société. Or, il y a d'étranges choses dans l'administration des biens de l'Eglise établie. Certains sont gérés par une commission dont certains membres laïques peuvent être séparatistes: les bénéficiers ont, par rapport aux terres et aux maisons de leurs bénéfices, une liberté excessive; les cathédrales et autres églises appartiennent on ne sait à qui; certaines n'ont aucun subside pour l'entretien et les réparations; et autres critiques du même genre.

En présence de tels défauts, de tels abus, on vient nous inviter solennellement à nous inscrire dans une grande ligue pour la défense de l'Eglise établie! Une société qui veut des défenseurs et ne veut que des défenseurs est destinée à périr. Si elle ne peut supporter une réforme, une réorganisation, il est inutile de la défendre; elle est à l'article de la mort. Vous voulez protéger l'Eglise établie? Que faites-vous de la maxime des économistes : « Tout intérêt protégé languit »? Non, il faut réformer. On a dans ce siècle fait aboutir bien des réformes en Angleterre; pourquoi ne pas tenter celle-là? L'Eglise établie n'est pas un vieux vaisseau qui ne puisse plus affronter les flots et les vents. Vous voulez, dites-vous, hisser son drapeau sur le mât? Oui; mais à condition d'y écrire, non pas « défense », mais « réforme ». — A. BOUDINHON.

DOCUMENTS

CONSIDERATIO ÆQUA ET PACIFICA CONTROVERSIÆ HODIERNÆ GRAVISSIMÆ

DE

SACRAMENTO EUCHARISTIÆ

LIBER I

IN QUO DE REALI CHRISTI IN SACROSANCTA EUCHARISTIA PRÆSENTIA ET PARTICIPATIONE, AC DE MODO UTRIUSQUE BREVITER TRACTATUR.

CAP. IV.

In quo nec Transsubstantiationem, neque consubstantiationem hæreses esse ostenditur, et simul de orali, atque etiam indignorum manducatione Corporis Christi agitur.

(Suite)

3. Lutherus ipse in Captivitate Babylonicâ anno [15] 20 scriptâ : " Thomistica doctrina est, transsubstantiari panem et vinum; liberum est et citra salutis periculum, imaginari, opinari et credere, remanere aut non remanere substantiam panis et vini. " " Permitto, " inquit, " qui volet utramque opinionem tenere; hoc solum nunc ago, ut scrupulos conscientiarum de medio tollam, ne quis se reum hæreseos metuat, si in altari verum panem verumque vinum esse crediderit; sed liberum esse sibi sciat citra periculum salutis, alterutrum imaginari, opinari, et credere, cûm sit hîc nulla necessitas fidei; " et rursus : " In Sacramento, ut verum corpus verusque sanguis sit, non est necesse panem et vinum transsubstantiari, &c. Permitto tamen aliis opinionem alteram sequi, quæ in Decretali ' Firmiter ' statuitur, mode non urgeant suas opiniones pro articulis fidei acceptari. " Et in libro ad Waldenses Fratres anno 1523 : " Errorem quidem esse " dicit, " affirmare, panem in Sacramento non manere, sed tamen in isto errore non multum esse situm, modo corpus et sanguis Christi cum verbo ibi relinquatur, " et anno 1528, in Confessione Majore rursum scribit : " Se hactenus docuisse et adhuc docere, parum re-

ferre nec magni momenti quæstionem esse, sive quis panem in Eucharistiâ manere, sive non manere sed transsubstantiari credat. " Hæc ille, cum paulo pacatior esset. Vide Hospinianum. [1] Lutheri vero inconstantiam in aliis scriptis non excuso.

4. Chemnicius :[2] " Sed dicat quis : Quare ita contendamus, an substantia panis in Eucharistiâ vel remaneat vel non remaneat : cùm thesaurus Eucharistiæ sit non panis materialis et vinum vulgare, sed vera et substantialis præsentia, exhibitio et sumptio corporis et sanguinis Christi? " et cætera. " Respondeo, " inquit, " nullo modo pari momento censemus panem et corpus Christi : et Lutherus semper dixit, se in totâ hac disputatione, magis spectare præsentiam corporis et sanguinis Christi in cœnâ, quàm præsentiam panis et vini. Sed quia transsubstantiatio pro articulo fidei, sub pœnâ anathematis proponitur, necessario contradicendum est, &c. " Hæc ille.

5. " Longius consubstantiatorum quàm transsubstantiatorum sententiam à Christi verbis recedere, si vel litera spectetur, sive sensus, " affirmat R. Hospinianus[3] et cæteri Calviniani communiter. Beza tamen :[4] " Verum est, " inquit, " fuisse per nos obnixè flagitatam fraternitatis dextram, non quasi per omnia consentiremus, sed ut omni offensione animorum sublatâ placidæ disquisitioni deinceps aditus patefierit. "

Consensus Sendomiriensis Evangelicorum Fratrum quantum ad controversiam de Sacrâ Cœnâ Domini sic se habet : " Quantum ad infelix illud dissidium de Cœnâ Domini attinet, convenimus in sententiâ verborum Domini nostri Jesu Christi, ut illa orthodoxè intellecta sunt à Patribus, et imprimis Irenæo; qui duabus rebus, scilicet terrenâ et cœlesti, hoc mysterium constare dixit.[5] Neque elementa signave nuda et vacua illa esse asserimus : sed simul reipsa credentibus exhibere et præstare fide quod significant, &c. Hujus autem sancti mutuique Consensûs vinculum fore arbitrati sumus, convenimusque ; ut quemadmodum illi nos, nostrasque Ecclesias, et Confessionem nostram, in hac Synodo publicatam, et Fratrum Orthodoxas esse testantur : sic etiam nos illorum Ecclesias eodem Christiano amore prosequamur, et Orthodoxas fateamur : extremumque valedicamus, et altum silentium imponamus omnibus rixis, distractionibus, dissidiis, &. Ad hæc recipimus, mutuo consensu, omni studio nostris fratribus omnibus persuasuros, atque eos invitaturos ad hunc Christianum et unanimem consensum amplectendum, colendum et conservandum, illumque alendum et obsignandum, præcipuè auditione verbi (frequentando tam hujus quàm alterius cujusque confessionis cœtus) et Sacramentorum usu, &c. " Formula hæc Consensus sancita fuit anno 1570.[6]

[1] Hist. Sacram. parte altera, p. 768 [a].
[2] In Exam. Decret. Conc. Trid. de Transsubst.
[3] Hist. Sacram. parte altera, p. 7 [b.]
[4] Parte altera Responsionis ad Acta Colloquii Montisbelgard., p. 253.
[5] IV Adv. Hær. c. 18. 5.
[6] Vide Paræi Irenicum c. 22 [p. 121-3.]

Paræus :[1] " Stipulas et ligna intelligit. " Apostolus " dogmata non planè hæretica, impia, blasphema, cum fundamento pugnantia, sed erronea, vana, curiosa, non necessaria, doctrinæ fundamentali admixta, &c. " et post stipularum acervum, eumque benè magnum congestum, subdit : " Credere quod caro Christi ubique sit, quod in pane sit, et oraliter manducetur, idque etiam ab impiis, &c. stipula et palea est. " Hæc ille. Non sunt igitur dogmata hæretica et cum fundamento doctrinæ salutaris pugnantia.

Idem in Irenico :[2] " Porro qui in uno tantùm doctrinæ capite, eoque fundamentum directè non concernente, dissentiunt, eos charitatem nequaquam abrumpere, sed pacem colere, &c. omni modo convenit, &c. " et paulo post :[3] " Verissimè jam indè à schismatis hujus exortu non fuit controversia Evangelicis, nisi... de corporali præsentiâ in pane " Eucharistico " et orali manducatione corporis Christi, quam fidelibus et infidelibus communem esse volunt " Lutherani, et :[4] " Utrumvis sit, dicimus esse errorem non de fundamento, sed esse stipulam, fundamento superstructam, cujuscunque illa sit; esse paleam, &c. Fatetur enim pars altera, oralem manducationem sine spirituali, nemini ad salutem prodesse, sed noxiam esse : infidelibus item cum fidelibus communem esse. Quid igitur de eâ litigabimus? &c. " et rursus :[5] " Ponamus, veram esse oralem et impiorum manducationem, cùm non sit de fide salutis, an quisquam eam non credens erit hæreticus? ab Ecclesiâ excludendus? " Certè neutra opinio est de fide salutis.

Hier. Zanchius[6] ait; " Istud de Cœnâ Domini inter Ecclesias dissidium non est tale ac tantum, ut propter illud debeant turbæ in mundo excitari, aut alterutræ Ecclesiæ damnari. "

Rich. Hookerus, licèt et transsubstantiationem et consubstantiationem improbet, pro opinionibus tantùm superfluis, et quæ ut necessaria minimè urgendæ sint, habet[7].

Videatur et Covellus ipsius Hyperaspistes[8] qui eandem sententiam defendit.

6. Archiepiscopus Spalatensis :[9] " Fateor, neque transsubstantiationem, neque ubiquitatem hæresin ullam directè continere; ac propterea qui eas tenent et asserunt, non sunt tanquam hæretici à Catholicis separandi. Errores enim et manifestas falsitates eos tueri non dubito, non tamen errores hi et falsitates sunt in fide. quia nulli fidei vero articulo sunt contrariæ, &c. Errantes vero, et non in fide, non sunt ut hæretici à Catholicâ communione separandi. Credat qui

[1] In c. 3. I ad Cor. v. 12.
[2] Cap. 13, p. 68, 69.
[3] P. 69.
[4] P. 71.
[5] P. 72.
[6] In lib. de dissidio in Cœna D. tollendo.
[7] Vide 5 de Eccl. c. Pol. § 67.
[8] Art. 17 de transsub.
[9] VII de Rep. Eccl. c. 11, n. 6.

vult, panem transsubstantiari in corpus Christi, et vinum in sanguinem. Credat qui vult, corpus Christi suâ ubiquitate conjungi pani Eucharistico; ego neutrum credo; illi qui credunt, suæ credulitatis suo tempore accipient confusionem. Cum his ergo, in reliquo Catholicis, communicare et volo, et debeo; non enim sine causâ schisma est faciendum. Sed in eorum erroribus nolo communicare. "[1] Romæ etiam post reditum transsubstantiationem de fide esse negavit[2].

7. Joh. Barnesius, ut suprà dictum est, satis habet dicere,[3] "Assertionem transsubstantiationis, licèt sit opinio communior, non tamen esse fidem Ecclesiæ, et Scripturas et Patres docentes μετουσίαν, sufficienter exponi posse de admirandâ et supernaturali mutatione panis, per præsentiam corporis Christi ei accedentem, sine substantiali panis desitione;" quam sententiam ipsemet tuetur maximè probabilem. Sic enim scribit :[4] " Interim, cum bonâ veniâ et Calvini et Spalatensis, non est additio ad sensum apertum verborum Christi (ut illi docent locis citatis) dicere, corpus Christi esse in Eucharistiâ cum substantiâ panis permanentis, aut transeuntis : Panis est instar indumenti, quo corpus Christi vestitur in Eucharistiâ. Sicut ergo demonstrando vestes sub quibus est Petrus, licet dicere, " hic vel " hoc est Petrus : et sensus hujus dictionis sic determinatæ per designationem, est, Petrum ibi esse cum vestibus : ita ostendendo manibus panem et dicendo, ' Hoc est corpus meum, ' sensus dicti est : Corpus Christi est ibi cum pane vel permanente vel transeunte, uno vel alio modo : ac per consequens, non est idololatria adorare Christum ibi in Eucharistiâ realiter existentem; quare accipio confessionem Spalatensis, noloque pacis ergo, quicquam addi ad verba Christi non contentum in iis apertè. Non continetur autem in verbis Christi, substantiam panis desinere adveniente corpore Christi ad panem : ac propterea litigandum non est eâ de re, cum iis qui admittunt realem corporis Christi præsentiam in Sacramento, ita ut corpus Christi in pane intret in os, et manducetur non solùm spiritualiter fide cordis, sed etiam sacramentaliter fide oris; juxta id Augustini[5], qui ait, ' Nos in Eucharistiâ Jesum fideli corde et ore suscipere, ' etc. "

8. Petro Picherello nec transsubstantiatio, neque etiam consubstantiatio probata fuit, sed mystica præsentia, et participatio corporis Christi spiritualis modo infallibili : de iis tamen qui transsubstantiationem defendebant, quàm modestissimè sensit et locutus est, et in communione Ecclesiæ Romanæ suaviter et placidè obdormivit, ut patet ex illius Dissertatione de Missâ :[6] " Finem autem, " inquit, " hic faciam de pane et vino in cœnâ remanentibus : si antè lectorem admonuero, nempe in quâdam oratione " (" intelligit orationem Cardinalis Lotharingi in Colloquio Possiaceno, unde " facilè " colligi

[1] Vide etiam, n. 8.
[2] Vide Histor. Mortis ipsius, etc.
[3] P. 90.
[4] P. 93.
[5] 11 c. Adv. Legis et Proph. c. 9.
[6] C. 3 circa finem [p. 184].

potest quo tempore fuerit hic tractatus ab authore scriptus "[1]) " celeberrimo conventu ante aliquot dies habitâ et magnâ immensæ multitudinis attentione auditâ, magnoque applausu exceptâ : 'Quod ex fructibus terræ acceptum, et prece mysticâ consecratum consumitur,' fuisse pronunciatum 'corpus et sanguinem Jesu Christi esse :' verùm id nec habent, nec ferre possunt pulchra Augustini duo loca, lib. 3 de Trinitate, alterum cap. 4, alterum 10 è regione ad marginem orationis adnotata, et ab oratore permixta, confusa et depravata. Idque pace bonâque veniâ tanti viri, tantâ valentis authoritate, tot dotibus, tot beneficiis, tot gratiis à Deo cumulati, veritatis ergo, tantùm dictum velim, &c. immo ex adverso, uterque locus ex prioribus ac posterioribus diligenter animadversus et consideratus, multum ab iis stat, qui panem volunt esse superstitem. " Sic ille. Vide etiam Conclusionem contra Transsubstantiationem et Consubstantiationem. [2]

9. Contra oralem seu corporalem corporis Christi manducationem, vel potius receptionem, sumptionem, participationem, ut loqui amant, qui magis sobriè sapiunt et loquuntur cùm Romanenses tum Lutherani (carnem enim Christi dum in hoc Sacramento recipitur et sumitur à nobis, 'non dentibus atteri' seu frangi existimant modestiores omnes, contra alios qui crassissimè hac de re loquuntur, quia " Christi caro in hoc Sacramento tangi nequit, estque immortalis et impartibilis. Manducatio autem realis requirit contactum rei edendæ et posse dividi et transmutari. Quod hic de corpore Christi fieri nequit. " Quæ verba sunt Salmeronis Jesuitæ, [3] aliorumque multorum eadem mens est) multa præclarè à multis Protestantibus aliisque viris moderatis scripta sunt, ut et contra indignorum seu impiorum manducationem. Hæc nos ad suos authores, unde peti et possunt et debent, rejicimus.

Author Diallactici de Eucharistiâ suprà citatus :[4] " Quod autem negatur, malos edere posse corpus Christi, quod necessario fieret, si virtus et gratia spiritualis cum pane conjuncta sit, responderi potest, distinctione utendum esse. Nam si spectemus ipsam Sacramenti naturam, divina virtus abesse à signo non potest, quà Sacramentum est, et huic usui servit : sin mores et ingenium accipientis, illi vita et gratia non est, quod alioqui naturâ suâ utrumque est, &c. " Videatur Cyprianus,[5] Augustinus,[6] quos author hic citat. Subdit autem : " Ex his et aliis multis locis patet, quod Eucharistia, quantum ad Sacramenti naturam attinet, verè corpus et sanguis est Christi, verè divina et sancta res est, etiam quum ab indignis sumitur : quum tamen illi minimè participes fiant gratiæ illius et sancti-

[1] Nota editoris Picherelli.
[2] In fine Dissert. ejusdem, p. 212 et seq.
[3] T. 9, Tr. 20, p. 136.
[4] P. 63 [P. 77, 78.]
[5] De Cœna Domini [p. 41, col. 1 init.]
[6] C. lit. Petil. c. 47 [§ 110, p. 253 A] et 5 de Bapt. c. Donat. c. 8 [§ 9, p. 146 E] et 1 c. Crescon. c. 25 [§ 30, p. 403 G.]

moniæ, sed mortem inde hauriant et condemnationem, &c." Vide Authorem.

Christum autem in Eucharistiâ comburi, à bestiâ rodi, &c. posse, Christianis auribus indigna sunt, et multi etiam Romanenses vix ferre possunt. Crassus est hîc post alios multos Bellarmini[1] error. Neque Bellarminum quicquam hîc juvat, quod Christum non in propriâ, sed in alienâ specie hæc pati posse dicat. Quomodocunque enim hæc dicantur Christi corpori accidere posse, dictu absurdissima, et auditu indignissima sunt. Videantur alii modestiores, qui ab hisce portentosis assertionibus abhorrent. Hardingus apud Juellum[2] aliique permulti.

10. Ob hanc tamen sententiam, de orali etiam indignorum manducatione corporis Christi, sobriè et modestè defensam, quod à plerisque cùm Romanensibus tum Lutheranis fit, nolim illos infamari et damnari, ut Capernaitas, carnivoros, Christicidas, αἱματοπότας, &c. Hæc enim convitia, ut nihil in se veri habent, ita ab omni Christianâ charitate aliena sunt : ac proinde ab illis abstinendum est, si Deum, si veritatem et unitatem Ecclesiæ amamus.

11. De controversiâ inter ipsos Romanenses agitata, An per Eucharistiam consequamur solam unionem spiritualem cum Christo per charitatem, ut nonnulli in Complutensi et Salmanticensi Academiâ defenderant; An vero etiam realem et substantialem carnis nostræ cum carne ejus, quemadmodum Cardinalis Mendoza contra eos defendit, vide prolixam disputationem apud Vasquez.[3] Vide etiam Thomam à Jesu[4] aliosque permultos.

12. Rationes quibus Protestantes rigidiores sibi videntur clarissimè demonstrâsse utrumque dogma et Romanensium et Lutheranorum cum fidei articulis pugnare, ac proinde hæretica, impia et blasphema esse, abunde cùm ab harum sententiarum defensoribus, tum etiam ab aliis Ecclesiæ unitatis cupidis dissolutæ sunt. Quos consule.

Ac proinde, ut hunc librum concludam, non levis subit animum meum admiratio, quando apud Th. Mortonum Episcopum Ecclesiæ Angliæ, in opere de Eucharistiâ nuper edito anno 1631[5] lego : 'Nemini Protestantium,' (saniorum scilicet ut ille intelligit,) 'eam moderationem placere posse, de discrepantibus super modo præsentiæ corporis Christi in sacramento sententiis, ut Sectam Romanam vel tolerabilem, vel reconciliabilem esse existimet; præsertim cùm quæstio duntaxat sit de modo, ac proinde tota controversia hac de re inutilis et inanis sit.' Hæc ille. Faxit Deus, ut extremis vitatis piam veritatem, quæ sæpiusculè in medio posita est, in charitate omnes sectemur.

SOLI DEO GLORIA.

1 III de Euch. c. 10.
2 Art. 23, etc.
3 In 3uam D. Thomæ, t. 3, disp. 204.
4 4 de Oratione, c. 27 [p. 589.]
5 Lib. 4, c. 1, § 1.

CONSIDERATIO ÆQUA ET PACIFICA CONTROVERSIÆ

HODIERNÆ GRAVISSIMÆ

DE

SACRAMENTO EUCHARISTIÆ

LIBER II

IN QUO DE COMMUNIONE SUB UNA VEL UTRAQUE SPECIE, DE VENERATIONE EUCHARISTIÆ, ATQUE ALIIS NONNULLIS DOGMATIBUS CONTROVERSIS, PAUCIS AGITUR

CAP. I.

In quo de Communione sub una, vel utraque specie paucis agitur.

1. Res non est adiaphora vel libera fidelibus, ex calice Eucharistico bibere aut non bibere, sed necessaria et (extra casum necessitatis scilicet, quâ de re inferiùs) imperata à Christo Domino. Quos [enim] in institutione Cœnæ suæ jusserat manducare, eos similiter bibere omne jussit: 'Bibite ex hoc omnes.' Ac proinde alterius speciei interdictio planè illicita est; quicquid Romanenses contrà contendant.

2. Res, inquam, necessaria est: nam 'si aliqua est necessitas in his verbis, 'Accipite, manducate,' perinde et in his erit, 'Accipite, bibite.' Si nulla, possunt igitur laici non manducare, quemadmodum bibere illos non est necesse. Nam res non necessarias citra omnem culpam omittere, cuique fas est,' ut rectè argumentatur Andr. Fricius[1] aliique viri doctissimi.

3. Frustra sunt quando aiunt, illud 'Bibite omnes,' omnes, inquam, restringi debere ad Apostolos, quos alloquitur solos. Apostoli enim istic Ecclesiam totam repræsentabant, quocirca τὸ 'omnes' universè ad omnes fideles pertinet.

Sic Patres omnes verba Christi intellexerunt.

Etiam Paschasius Radbertus qui claruit A. D. 820:[2] "'Bibite ex

[1] In defensione Cœnæ D. integre a populo sumendæ, p. 599.

[2] Lib. de Corp. et S. D. c. 15 [p. 1598].

hoc omnes; ' id est, " inquit, " tam ministri quam reliqui credentes. ' Hic est calix sanguinis mei, novi et æterni Testamenti. ' "

Et sanè ' mens fuit Christi, quamvis soli adessent Apostoli, præscribere Ecclesiæ universæ rationem administrandi hoc sacramentum. quam observari vellet usque ad consummationem sæculi. Quod nisi nobiscum fateri Romanenses volent; unde quæso comprobabunt, manducationem panis ad laicos pertinere? præsertim cùm de eâ non disertim ' omnes ' dicatur, quod in calicis præcepto fit, " ut rectè Vossius [1].

Inanis etiam est illa commentitia distinctio de sacrificantibus et non sacrificantibus; illis scilicet necessitatem impositam esse utramque speciem sumendi : istis alteram tantùm, nempe panem. " Omnino " enim " si sacrificantes necessario utraque specie utuntur, ut ostendant, in summo illo Christi sacrificio sanguinem ex corpore effusum fuisse : et cœnantes utraque utantur necesse est, quod Christus convivis suis in memoriam ejusdem sacrificii utrumque dederit, et cibum et potum, et quidem separatim utrumque. " [ut] Fricius [2].

Concilium Constantinense, in quo primum alterius speciei interdictio sancita fuit, [3] clarissima Christi verba sic eludere conatur : " Ut licèt Christus instituerit et dederit Sacramentum post cœnam sub utrâque specie discipulis, hoc non obstante observanda est Ecclesiæ consuetudo, ut non sumatur nisi à jejunis; Ecclesiam pariter, etsi Christus sub utrâque specie sacramentum instituerit et dederit discipulis suis, jus habere præcipiendi, ut laicis sub alterâ tantùm specie præbeatur. »

Sed ' dispar valdè horum ratio est, ' ut inquit Vossius [4] post alios innumeros viros doctos : " Nam Christus, ut calix bibatur, mandavit, cùm dixit, ' Bibite ex hoc omnes, &c. ' [5] et, ' Hoc facite, quotiescunque biberitis, in meam commemorationem [6]. At non dixit similiter, ' Hoc facite post cœnam '. ' Nam si, ' ut inquit Augustinus [7] ' hoc ille monuisset, ut post cibos alios semper sumeretur, credi quod eum morem nemo variâsset. ' "

Frivola tandem est distinctio illa ab illis usurpari solita inter Christi institutum et mandatum. Quis enim Christi institutum pro mandato non habeat, præsertim cùm ita expressè dicatur, ' Bibite ex hoc omnes? ' Legatur hic Apostolus Paulus, quo nemo Christi mentem rectiùs nos decere potest, I Cor. 10, et clariùs cap. 11. Quæ contrà ex Scripturis objiciuntur, nihil in se veri vel solidi habent. Videantur Protestantes.

4. Quod ad Ecclesiæ Primitivæ praxin attinet, ipsum Constanti-

[1] Disp. [23 quæ est] 5 de Sacra Cœna [t. VI 443, 1].
[2] Quo supra [p. 600].
[3] Sess. 13.
[4] Ubi supra.
[5] C. 26 Matth.
[6] I ad Cor. c. 11.
[7] Epist. 118 ad Januar. [nunc Ep 54, § 8, p. 127 B].

nense Concilium loquatur[1]: " Licèt Christus suis discipulis administraverit sub utraque specie panis et vini, tamen hoc non obstante, &c. " et mox : " Hæc consuetudo ad evitandum aliqua pericula et scandala est rationabiliter introducta; quod licèt in primitivâ Ecclesiâ hujusmodi sacramentum reciperetur à fidelibus sub utraque specie, postea à conficientibus sub utrâque, et à laicis tantummodo sub specie panis suscipiatur. "

5. Quæ respondet Bellarminus cum aliis[2] ad objectiones ex Patribus, mera et inania subterfugia sunt, ut intelligenti lectori obscurum esse non potest. Notatu digna sunt illa verba, quæ in principio capitis habet : " Reverà Patres benè intellecti " (audax est hæc assertio) " nihil eorum habent quæ ipsi illis tribuunt. Nec tamen mirandum esset, si aliquis eorum obscuriùs loqueretur, cùm tempore ipsorum non fuerit ista quæstio introducta, sitne utraque species necessario sumenda. " Hæc ille.

Post plurimos alios qui hanc Ecclesiæ Romanæ mutilationem Eucharistiæ cùm Scripturis, tum Patribus adversari clarissimè ostenderunt, videantur inter Protestantes Juellus, Mortonus[3] et Fetleyus,[4] ut alios innumeros taceam; brevitati enim studeo, præsertim cùm res tam clara sit.

6. Cassander in Consultatione De Sacrâ Communione Christiani populi in utraque specie, licèt eam non jure divino simpliciter necessariam esse existimet, fatetur tamen[5], " Veteres omnes tum Græcos tum Latinos in eâ sententiâ fuisse videri, ut existimaverint in legitimâ et solemni celebratione corporis et sanguinis Domini et administratione ac dispensatione quæ in Ecclesiâ fideli populo è sacrâ mensâ fit, duplicem speciem, panis et vini, esse adhibendam : Atque hunc morem per universas Orientis et Occidentis Ecclesias antiquitùs observatum fuisse, tum ex priscorum Patrum monumentis, tum ex vetustis divinorum mysteriorum formulis apparere. Inductos autem fuisse primo exemplo et mandato Christi, qui instituendo hujus Sacramenti usum, Apostolis (fidelium sacramenta participantium personam repræsentantibus) quibus dixerat : ' Accipite et edite, ' iisdem ipse mox dicebat, ' Bibite ex hoc omnes, ' quod ex Veterum sententiâ interpretatur Paschasius Ratbertus, ' tam ministri quàm reliqui credentes, " &c. " Vide Authorem ipsum, qui multos hìc citat Patres, imprimis illud Gelasii memorabile decretum[6] quo jubet ' eos, qui superstitione aliquâ impediti, à calice sacrati cruoris abstinebant, aut integra sacramenta percipere, aut ab integris arceri; quòd divisio unius ejusdemque mysterii sine grandi sacrilegio nequeat provenire. " Et[7] : " His, " inquit, " et hisce simili-

[1] Sess. 13.
[2] IV De Eucharistia [c. 26.]
[3] In opere Eucharistico nuper edito [b. 1, ch. 5.
[4] De grandi sacrilegio Ecclesiæ Romanæ.
[5] P. 1019.
[6] De Consecr. d. 2, c. Comperimus.
[7] P. 1025, edit. oper. Paris.

bus rationibus inducta, Christi Ecclesia, Orientalis quidem in hunc usque diem, Occidentalis vero sive Romana mille amplius annis continuis, non aliter quàm sub duplici specie in conventu Ecclesiæ sacramentum hoc administrâsse legitur, idque in pane et vino, atque adeo separatim, &c. Ætate autem Leonis et Gelasii Pontificum, Manichæi hunc universalem et perpetuum Ecclesiæ ritum violarunt, &c." et :[1] "Non puto demonstrari posse, totis mille amplius annis in ullâ Catholicæ Ecclesiæ parte hoc Eucharistiæ sacramentum aliter in sacrâ Synaxi è mensâ Dominicâ fideli populo, quàm sub utroque, panis vinique, symbolo, administratum fuisse. Nisi quòd apud Latinos, Parasceues die solo pane pridie sanctificato et reservato communio fieri videatur. Sed graviores auctores, &c. " et :[2] "Non satis igitur consideratè scribere videntur, qui apud Veteres, etiam in publicis conventibus et ordinariâ administratione, indifferentem usum hujus Sacramenti in unâ vel duplici specie probare nituntur. Nam ut aliquando in alterâ specie vel panis vel vini Eucharistia data et percepta sit : id tamen privatim et extra ordinem, et non nisi quodammodo necessitate impellente factum apparet, &c. " Legatur integer ille tractatus : lectu enim dignissimus est, et omnia ferè quæ de hoc argumento dici possunt, illic reperias. Videatur idem in Consultatione suâ[3] ubi eadem suprà tradita breviter repetit, et in Epistolâ 19 quæ est ad Joan. Molinæum[4] et in Epistolâ 102 quæ est ad Joannem à Loviano[5] et in Epistolâ 106 quæ est ad eundem[6] et Epistolâ 73[7] quæ est ad Gul. Lindanum ubi ait, "Optimos quosque desiderio calicis teneri, sed plerosque expetendo non rectam rationem sequi, quod illum ita simpliciter à Christo receptum, atque adeo necessarium putent, ut nullo tempore in alterâ specie verum sacramentum corporis Domini præberi possit, quæ persuasio illis facilè, et damnandæ tot sæculis Ecclesiæ Romanæ observationis et ab eâ deficiendi, occasionem præbeat. " Vide etiam Epistolam 115[8] quæ est ad Georgium Wicelium.

Rectissimè affirmat Cassander,[9] antiquioribus "seculis ad plenam, legitimam et solennem communionem utriusque Sacramenti corporis et sanguinis Domini participationem necessariam habitam fuisse : de extraordinariâ, " inquit, "infirmorum, abstemiorum, infantium, peregrinorum, domesticâ item et privatâ (de quibus Tertullianus et Hieronymus) hic nil loquor, &c. " Vide etiam ejusdem Liturgica[10].

7. G. Wicelius,[11] 'De Communione sub unâ specie.' "Est in con-

[1] P. 1027.
[2] P. 1028.
[3] Art. 22 [P. 981, seq.]
[4] P. 1105 et seq.
[5] P. 1204.
[6] P. 1209.
[7] P. 1171.
[8] P. 1224.
[9] In Epist. 19 [p. 1106] supra cit.
[10] C. 31 [p. 75.]
[11] In Via Regia [p. 724.]

fesso, sumptionem Sacramentalem de altari æquè omnibus Christianis communem extitisse ad salutem, per omnia Novi Testamenti tempora; obliteratam quidem paulisper apud nos Occidentales, et ab usu promiscuo semotam suas ob causas, at non deletam omnino atque extinctam, &c. "

Sed malè Ecclesia Romana in publicâ Synaxi usum calicis intermisit, neque ullæ justæ causæ cur hoc faceret, nedum ut illud laicis interdiceret, subfuerunt.

Subdit autem : " Ejus rei, cùm nube quâdam certissimorum testium septi simus, plerophoriam amplectimur, omni excluso dubio; alteram quidem in hoc Sacramento speciem, cui assuevimus Latini, non impugnantes, nec ullis modis condemnantes, aut improbè irridentes, sed æqui bonique consulentes; et quidem uti tulerunt tempora novissima, partem in meliorem interpretantes, proque aliorumque infirmitate, ignorantiâ ac meticulositate aliqua sufferentes. Multa etenim sunt cujusmodi in reformatis etiam Ecclesiis ac utcumque restitutis toleremus necesse erit; ut sciamus, ad perfectionem viam esse difficillimam, &c. " Vide eundem in Methodo Concordiæ :[1] " De participatione communionis facilis erit consensus, si necessitatem legis " (absolutam necessitatem intelligit) " de utrâque specie laxârint Sectarii, sique Ecclesiastici utrâque vescentes Erebi duci non miserint, sed medium utrique tenuerint, Enimvero laudandum, si Generali Synodo consentiatur καθόλου in utramque, siquidem olim, ita communicatum in Ecclesiâ, &c.

8. Gerardus Lorichius :[2] " Sunt pseudo-catholici, qui reformationem Ecclesiæ quoquo modo remorari non verentur. Hi ne Laicis altera species restituatur, nullis parcunt blasphemiis, &c. " Idem :[3] " Non possum non culpare nostrates qui non animadvertunt, Sacramentum Eucharistiæ hinc in Simoniæ labi crimen, illinc in hæreseos, et homicidiorum causam rapi, propter alterius speciei subtractionem. Nec hujusmodi malis obviam eunt, sed magis dissimulant et adnivent. Unde omnium hujusmodi malorum Dominus ab illis rationem in illo die poscet, &c. "[4]

9. Vide Petrum Picherellum fusè in Dissertatione De Missâ,[5] de concomitantiâ et Communione sub utrâque specie disserentem.

10. Legatur etiam Ferdinandi Imperatoris Rescriptum de Usu Calicis. " Rem ita narrat Andr. Dudithius Episcopus Quinque-Ecclesiensis Cæsareæ Majestatis Legatus, in Oratione habitâ in Concilio Tridentino pro permissione calicis in sacrâ Cœnâ anno 1562 : ' Etsi anteà satis perspicere potuistis, quæ Cæsaris mens fuerit, cùm à Sanctâ Synodo Calicis permissionem pro regnis et provinciis sibi subjectis petendam curavit, intellexistisque tam ex eo libello, qui Cæsa-

[1] C. 5, p. 20 [p. 757.]
[2] Lib. de Missa publice proroganda, in 7, pt. Canonis.
[3] Lib. de Sacra Euch., fol. 73.
[4] Vide ejusdem Epitomen Textus et Glossemat, in c. 6 Joannis.
[5] C. 4 [p. 185.]

reæ Majestatis suæ nomine vobis oblatus est, quam ex accuratâ Illustrissimi Domini Mantuani primi legati oratione, justis et necessariis causis Majestatem suam adductam esse, ut hoc peteret, etc.' " Vide Goldastum :[1] Cæsareæ Majestatis Articulos (in quibus hic unus est) de Reformatione Ecclesiæ per Oratores in Concilio Tridentino propositos,[2] et Oratorum scriptum De Communione Corporis et Sanguinis Christi sub utrâque specie,[3] et Imperatoris ipsius Rescriptum[4]. (Id se tum suo, tum Ducis Bavariæ generi sui nomine petere ait : persuasum, rem dignam pietate ipsius Pontificis et sibi gratissimam, facturum.) Literas Ducis Bavariæ, earum saltem summam, habes in Historiâ Concili Tridentini[5] et apud Goldastum.[6] Idem etiam petiit Rex Galliæ per suos Oratores :[7] legesis Jac. Aug. Thuanum,[8] Historiam Concilii Tridentini[9] et Authorem Anonymum Gallum Recognitionis Concilii Tridentini[10]. Nihil tamen hîc præstitum est.

11. In Concilio Tridentino Cardinalis Madrucius absque omni exceptione calicem permittendum censuit. Similiter Episcopus Mutinensis. Gaspar de Casal episcopus Leiriensis, natione Lusitanus, vir et vitæ exemplaris, et præstantis doctrinæ. Andr. Dudithius episcopus Quinque-Ecclesiensis tanquam præsul, non tanquam Cæsareæ Majestatis Legatus tantùm; quanquam plurimis aliis contradicentibus. Vide Historiam Concilii Tridentini[11].

12. Joan. Barnesius :[12] " Communio sub utraque specie Scripturis. Patribus et Universalis Ecclesiæ [antiquæ] consuetudini est conformior, ac per se loquendo [à] jure divino præscribitur; per accidens tamen potest fieri, ut plebs sub unâ tantùm specie communicet : " et idem latè probat ex Cassandro, et Authoribus ab illo citatis in Consultatione[13] et in tractatu de sacrâ Communione, etc.

Alia plurima, quæ ex Romanensibus ipsis citari possent ad ostendendum, hanc fuisse antiquissimam et quidem universalis Ecclesiæ consuetudinem ante secula pauca posteriora brevitatis causa omittimus, et lectorem sedulum ad Authores alios ex quibus hæc peti possunt et debent, remittimus.

13. De inconstantia Lutheri de Communione sub unâ vel utrâque specie, tum à Romanensibus, tum etiam ab iis qui vulgo Sacramen-

[1] Const. Imper. t. II, p. 399.
[2] V. p. 376.
[3] P. 377 et 378.
[4] P. 379, etc.
[5] Lib. 8, p. 922 ed. Francof. [p. 578?]
[6] Loco quo supra, p. 399 [vide et apud Brown Fascic. rerum expct. t. II, p. 698].
[7] Vide Goldast. ibid.
[8] Hist. lib. 35 anno 1564.
[9] Lib. 6 [p. 430].
[10] Lib. 2 c. 1 [p. 138 ed. 1600].
[11] Lib. 6.
[12] In Cathol. Rom. pacif. § 7 [p. 90.]
[13] Art. 22 [p. 981].

tarii dicuntur, sæpè exprobrata, nihil nunc dicam. Vide Hospinianum [1] aliosque.

Historia Augustanæ Confessionis D. Chytræi [2] de concessione quæ super hac re Romanensibus facta dicitur Augustæ à Protestantibus, rem ita refert : " Dehinc de utrâque specie Sacramenti non indicatur, quo modo aut quâ ratione excusemus illos, qui unâ specie utuntur : et ex odio adjicitur, quasi nolimus docere, quod qui sacramentum sub unâ specie percipiunt, non peccent. Qui hoc ita obiter legit, possit opinari, nos consentiri in unius speciei communionem, atque nihilominus, vel ex odio vel aliis iniquis de causis, in publicis concionibus nolle hoc profiteri. Nos autem è contra verbis et scriptis multoties exposuimus, quo pacto eos qui unam speciem per necessitatem, quæ multiplex et varia esse potest, excusatos habeamus : Hac autem concessione prohibitionem alterius speciei non approbavimus, " etc. Vide Joh. Dietericum Lutheranum contra Johan. Lampad [3].

14. Bucerus : [4] " Necesse igitur est, ut totalem hanc calicis Domini, ac dispensationis ejus sublationem, sinamus esse gravissimum sacrilegium, et abominandam operis ac mandati Jesu Christi perversionem : nemoque ullo fuco ordinationem seu dispensationem Ecclesiasticam ex eâ faciet etiamsi multa millia filiorum Dei ac verorum membrorum Christi sacrilegium istud ex ignorantiâ, sicut etiam alios abusus, longo jam tempore tolerarunt, ac simul exercuerunt. " Hæc ille [5] et rursus : [6] " Si quis esset, qui vinum bibere non posset, et tali solus panis Domini porrigeretur, etc., hæc sanè esset Ecclesiæ in hoc sacramento dispensatio, quæ illi juxta exemplum et verba Domini de sabbatho licita esset et concessa. At integrum Sacramentum, cujusmodi est dispensatio calicis Christi, universæ Ecclesiæ penitus substrahere, id ei nullo modo licet. "

15. Episcopus Eliensis : [7] " Si qui in extremis viaticum petant, ab hac autem vel illâ specie abhorreant; quæri potest porro, an eo casu dispensari possit, ut alterâ tantùm specie communicent : et an (necessitate id urgente) immutari possit quid in Eucharistiâ (ut olim in Baptismo clinicorum) gratiâ divinâ humanum defectum supplente, cùm sacramentum propter hominem factum sit; non homo propter Sacramentum. Verùm casus ille in legem trahendus non esset : (ut jam apud vos lex est;) sed cessante ferreâ necessitate, de reliquo redeundum mox ad Christi institutum. " Hæc ille.

16. Is. Casaubonus : [8] " Quid ? audebuntne, etc., dicere, doctrinam de adempto populis calice extra casum necessitatis, etc., esse illam Judæ Apostoli semel traditam fidem ? "

[1] Hist. Sacram. parte alt., p. 12 [b] 13.
[2] P. 254, edit. Francof. anno [15] 78.
[3] Tertiam Mellificii Historici partem, p. 37.
[4] In Defens. Christ. Reform. Herman. Archiep. Colon. c. 73.
[5] P. 238.
[6] P. 241.
[7] C. Card. Bell. Apol. c. 8, p. 192.
[8] In Epist. Exercitat. præfixa [sig.*** 2].

Vorstius[1] de communione sub utrâque specie :[2] " Status quæstionis verus est, An ordinariè in cœtu fidelium, ubi nullum est necessarium impedimentum, utraque Sacramenti species omnibus communicantibus, et quidem necessariò, putà ex ipsius Christi institutione et præcepto administranda ac percipienda sit : an verò laicos, item Clericos non consecrantes, solâ panis specie contentos esse oporteat. Nos priorem sententiam tenemus, nimirum freti ipsâ Christi institutione et praxi Ecclesiæ Apostolicæ, imò etiam continuà observatione sequentis Ecclesiæ per mille amplius annos, &c. Speciales tamen casus hic semper excipimus, in quibus alteram speciem fortasse sufficere posse, non admodum contentiosè negamus. " Hæc ille.

17. Archiepiscopus Spalatensis :[3] " Dico primò, Perfectum ac verum Sacramentum consistere in utriusque speciei sumptione : ea enim fuit prima Christi institutio, &c. " Vide Authorem. Et :[4] " Dico 2do; Non esse adeo sub præcepto, ut Eucharistia et in cibo et in potu semper à fidelibus sumatur, quin ex gravi, sed privatâ privatorum causâ, possit cum fructu et licitè etiam sub solo pane sumi, licèt in tali casu Sacramentum verè et propriè, ut dixi, integrum non sit. Casus verò potest esse, vel ubi vinum non adsit : vel in abstemio, vel commoditatis privatæ gratiâ putà quia quis malit domi communicare quàm in Ecclesià, ex legitimâ causâ; is enim ferre secum panem potest, vinum non solet, ut exempla antiqua docent (apud Bellarminum.[5]) Sed lege universali prohibere laicis omnibus, et auferre etiam invitis usum calicis, ubi nulla necessitas cogit, Ecclesia nullo modo potuit, aut potest : quod enim Christus concessit omnibus, perperam ab Ecclesiâ negatur : et ubi commodè exhiberi potest et debet, integrum Sacramentum cum maximâ iniquitate mutilatur et dimidiatur : et hoc meritò expressè sub anathemate vetatur à Gelasio Canone Ecclesiastico.[6] " Hæc ille. Vide alia apud Authorem.[7] Plura de re adeo certâ et clarâ scribere non libet : Legantur alii, qui fusiùs hanc quæstionem tractârunt; imprimis præter hactenus citatos, tres Dialogi And. Fricii Modrevii, De utràque specie Cœnæ Domini et Defensio eorundem per eundem authorem,[8] Disputatio Theologica 3 Gerardi Vossii, De Sacris Cœnæ Dominicæ Symbolis[9], accurata et nervosa, alios innumeros ut omittam.

[1] In Antipistorio.
[2] Parte 2, p. 350.
[3] V de Rep. Eccl. c. 6, n. 270.
[4] N. 279.
[5] IV de Euch. c. 24.
[6] De Consecr. d. 2, c. Comperimus.
[7] Ibid. et in ostensione errorum Suarezii, c. 2, n. 14 and 15.
[8] Opp., t. VI, p. 598.
[9] Opp. t. VI, p. 443.

CAP. II

Quibus verbis fiat Consecratio Eucharistiæ, et simul de ejusdem reservatione et veneratione.

1. Verba quibus Eucharistia conficitur, debere esse consecratoria, non concionalia tantùm, id est, non tantùm dici debere ad populum instruendum, sed etiam, immò potiùs, ad Eucharistiam consecrandam, fatentur omnes saniores Protestantes. Sed consecrationem non aliis verbis fieri, quàm istis, ' HOC EST CORPUS MEUM, ' et, ' HIC EST SANGUIS MEUS, ' quemadmodum contendunt Romanenses contra Græcos, id planè inficiantur plerique. Non enim solis illis Christi verbis consecrationem fieri existimant, sed etiam mysticâ prece, quâ Spiritûs Sancti adventus imploratur, qui elementa sanctificet, atque adeo actione totâ, quatenus ea, cùm à ministro, tum à communicantibus fit secundùm institutionem Christi.

2. Scriptura certè sententiæ Protestantium magis favet, et plurimi Patrum passim dicunt, prece atque invocatione elementa consecrari. Vide hîc Archiepiscopum Spalatensem[1] fusè hoc probantem; Cassandrum Epistolâ 72 quæ est ad Ducis Cliviæ Cancellarium :[2] " De discrimine Græcorum et Latinorum videtur tua excellentia non satis scripti mei sententiam observâsse : nam disertè et expressè ibi scribitur, veteres Latinos cum veteribus Græcis, non solùm in sententiâ de consecratione, quæ mysticâ prece fit, sed etiam in precandi formâ, quâ Spiritûs Sancti adventus imploratur, qui proposita munera sanctificet, convenisse, idque probatur testimoniis Hieronymi, Fulgentii, Gelasii, Isidori. Veterum autem Latinorum, qui precis et invocationis meminerunt, passim obvia sunt, et commemorantur in Antididagmate Coloniensi, ni fallor; ut est illud Hieronymi[3] et Augustini[4], &c " (verba vide apud Authores et Cassandrum). " De posterioribus verò Latinis, qui à quingentis annis fuerunt, præsertim Scholasticis, manifestum est, quòd formam consecrationis constituerint in solis ists verbis Dominicis, ' HOC EST CORPUS MEUM ; ' reliquas autem preces ad formam non pertinere, &c. " et paulò post :[5] " Multo tutiorem existimo veterum Latinorum et Græcorum consensum, ut ex Eccle-

[1] V de Rep. Eccl. c. 6, n. 5, 6 et seq.
[2] P. 1168.
[3] Ad Evagrium [nunc ad Evangel.]
[4] III de Trinit. c. 4.
[5] P. 1169.

siarum omnium consuetudine invocatio quoque adhibeatur." Hæc ille.

Gul. Lindanus[1] eandem sententiam mordicùs defendit ex Justino Martyre[2] et Basilio.[3]

Authores Anti-didagmatis Coloniensis, ut patet ex ipsorum libro et Buceri Defensio [ne] Christi Reformationis,[4] ubi malè hoc "novum dogma" appellat, et non solùm Scripturæ, et omnibus Patribus, sed etiam ipsis Doctoribus Scholasticis repugnare contendit.

Christoph. de Capite Fontium, Archiepiscopus Cæsariensis[5], prolixè defendit, non in solâ verborum illorum, Hoc EST CORPUS MEUM, prolatione consecrationem fieri, sed etiam Sacerdotis benedictione, seu precatione. Huic sententiæ firmandæ adducit multos Patres post Scripturam, et inter Scholasticos Scotum, et Scholasticorum turbam qui Scotum sequuntur, Alphonsum etiam à Castro et Lindanum; ad Missales etiam libros antiquos sive Liturgias, &c. fidenter provocat omnes lectores.

Vide Episcopum Mortonum[6] et Gerard. Vossium.[7]

Alios innumeros brevitatis ergo, silentio prætereo.

1 IV Panopl. c. 41 [partis alter. p. 14.]
2 Apol. 2.
3 De Sp. S. c. 27 [§ 66.]
4 C. 102 [p. 319.]
5 Tract. varii ad Sixtum Quintum Pontif. Paris. 1586, c. 1.
6 I de Euch. c. 2, p. 8.
7 Disp. Theol. 2 de sacris Cœnæ D. Symbolis Th. 2 de [t. VI, p. 429.]

(*A suivre*)

Le Directeur-Gérant : FERNAND PORTAL.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.